

# MARTRES

## infos

Bulletin municipal  
des **MARTRES-DE-VEYRE**

N° 115 - SEPTEMBRE/OCTOBRE 2017

**DOSSIER** page 22

## Vie associative aux Martres-de-Veyre

[www.mairie-lesmartresdeveyre.fr](http://www.mairie-lesmartresdeveyre.fr)  
[www.facebook.com/MartresdeVeyre](https://www.facebook.com/MartresdeVeyre)



**Travaux**  
La rénovation de l'école  
élémentaire touche à sa fin  
page 5



**SBA/Commune**  
Collecte des encombrants pour les  
habitants de + de 70 ans et PMR  
page 10



**ÉCOLES ET COLLÈGE**  
Rentrée des classes 2017/2018  
aux Martres-de-Veyre  
pages 26-27



Les Martres-de-Veyre  
naturellement vôtre

## Le BUDGET 2017 se PRÉPARE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

« Après une période estivale qui j'espère vous a été bénéfique, la vie municipale reprend ses droits avec une fin d'année qui s'annonce chargée.

Le premier temps fort a été celui de la rentrée des classes. Pour les grands de l'école élémentaire, elle s'est déroulée dans un bâtiment tout neuf, entièrement réhabilité au cours de l'exercice écoulé. Un chantier de grande envergure, représentant un investissement lourd pour la commune. Je pense d'ailleurs qu'il sera temps dans les prochains mois de revenir en détail sur cette réalisation. Un chantier qui a donc mobilisé une grande partie du temps de Claude Laurençon, notre adjoint en charge des travaux, et de certains personnels des services techniques qui ont dû assurer, outre un suivi de chantier, d'incessants déménagements liés à l'échelonnement des travaux dans le temps. Bien entendu, il convient d'associer à ce chantier les équipes « nettoyage » de Pascal Enjolras qui se sont démenées pour livrer ce nouveau bâtiment en parfait état de propreté. Souhaitons que nos jeunes écoliers martrois s'y sentent bien, et que ce lieu soit propice à des études sereines et agréables. Puisque nous parlons de l'école, il est à noter le changement de directrice à l'école maternelle, avec la venue de Mme Gillet. Souhaitons-lui la bienvenue sur notre commune, et une bonne retraite à Mme Pannetier. Pour finir sur l'école, vous avez pu constater que la municipalité avait choisi de conserver la semaine à 4,5 jours, n'utilisant pas ainsi la possibilité laissée aux communes par la nouvelle majorité gouvernementale de revenir à la semaine de 4 jours. En effet, eu égard à la parution tardive du décret (fin juin) et à l'absence de réelle évaluation de la réforme, il a été décidé de remettre à la prochaine rentrée le choix d'un éventuel changement après une année consacrée à l'évaluation, la concertation et l'échange avec les différents interlocuteurs du dossier. Il est cependant évident que, si le gouvernement venait à supprimer les différentes aides mises en place pour cette réforme, cela remettrait en cause son maintien, quel que soit le résultat de l'évaluation.

Dans ce nouveau numéro du bulletin municipal, vous allez pouvoir découvrir le riche tissu associatif de notre commune. En effet, le dossier



L'école élémentaire comme neuve pour cette rentrée 2017!

spécial, concocté par Anne-Marie Guillaumin et Gilles Durif, lui est entièrement consacré. Vous pourrez ainsi avoir une vision complète de ce formidable monde associatif qui contribue grandement à l'animation et à l'attractivité de notre belle cité. Qu'il me soit ici permis de féliciter et de remercier tous ces bénévoles, dirigeants, éducateurs ou encadrants qui donnent beaucoup de leur énergie et de leur temps, parfois au détriment de leur vie familiale, pour le bien-être de leurs concitoyens. Même si la tendance actuelle est plutôt à l'individualisme et à

l'entre-soi, il est rassurant et agréable de voir cette légion toujours présente et passionnée pour défendre le monde associatif. On entend souvent que nous sommes entrés dans une crise du bénévolat, ce qui est une réalité, cependant, force est de constater qu'aux Martres-de-Veyre cette armée a su se renouveler et trouver de nouvelles ressources humaines, même si c'est parfois difficile. Donc, encore une fois, un grand merci et beaucoup de respect pour leur engagement.

Enfin, vous trouverez au fil de votre lecture les dernières nouvelles de la commune, comme l'installation de nouvelles toilettes publiques près de la salle des fêtes, ou encore la reconnaissance par notre collectivité d'un grand résistant ayant beaucoup œuvré pour l'école publique, avec le baptême de la salle des sports au nom de Jean-Zay.

Je ne saurais terminer cet édito sans revenir sur la mise en place de la loi Labbé, interdisant l'utilisation de tout produit phytosanitaire sur le territoire communal (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017), ayant pour conséquence la présence de nombreuses herbes sur le bord de nos rues. La seule solution efficace pour un désherbage de qualité étant l'arrachage, vous pensez bien que la commune ne dispose ni des ressources humaines nécessaires, ni des moyens financiers pour effectuer ce travail à un rythme soutenu. Il a donc été décidé de réduire le nombre d'actions de désherbage, ce qui nous conduira forcément à partager un peu notre espace public avec cette mauvaise herbe. Toutes les pistes possibles de traitement sont actuellement explorées pour arriver à un compromis satisfaisant sur ce domaine.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne reprise. »

Pascal Pigot,  
maire des Martres-de-Veyre

### SOMMAIRE

- Le mot du maire 2
- Vie municipale 4
- Social 9
- Cadre de vie 10
- Vie associative 12
- Dossier - Vie associative aux Martres-de-Veyre 22
- Scolarité/Jeunesse 26
- Bon à savoir 30
- Mond'Arverne 32
- Culture 34
- Contacts utiles 38
- Associations 39

Direction de la publication :  
Pascal PIGOT  
Chargée de communication :  
Marine POUVREAU  
Siège : Mairie des Martres-de-Veyre  
Création maquette O :  
Caroline FRASSON-COCHET  
Impression : PORÇU  
Dépôt légal : septembre 2017  
Édité à 2.050 exemplaires - gratuit

État civil

## Naissances, mariages et décès de mai à août 2017

**ILS SONT ARRIVÉS :**

**Mai :**

- Lila THIOLIERE

**Juin :**

- Léonie MATHONNAT HEYRAUD  
- Milla MACHADO  
- Sheyna PISTER MANUEL

**Juillet :**

- Marcel POURRAT  
- Manon HELBERT GIBELIN

- Chloé MICOULAUT

**ILS SE SONT UNIS :**

**Juin :**

- Guillaume BLANCHARD et Caroline DUMAS-MARCHIER  
- Mathieu COURTADON et Christel LARAT  
- Benjamin JORGE et Emeline SANCHES MARTINS TOME  
- Jordane BALDASSINI et Marine MARTIN

**Juillet :**

- Johnny M'BAJOURMBE et Mireille MALLET

**Août :**

- Yoann SAEZ et Laura RENAULT

**ILS NOUS ONT QUITTÉS :**

**Juillet :**

- Michelle MAZEL veuve JOHANNEL  
- Paul PERRIN ■

**En bref :**

**PERMANENCES CPAM :**

Les permanences CPAM ont repris depuis le mardi 29 août. Pour rappel, les permanences ont lieu à la mairie (1<sup>er</sup> étage avec ascenseur) **les mardis de 13h30 à 16h30** (sauf périodes de vacances scolaires).

**NOUVEAUX HORAIRES À LA POSTE DES MARTRES-DE-VEYRE :**

Le bureau de Poste des Martres-de-Veyre change ses horaires d'ouverture au public **à partir du 2 octobre 2017** : du lundi au vendredi de 9h à 12h le matin et de 14h à 17h30 l'après-midi (ouverture à 14h15 le jeudi après-midi) et de 9h à 12h le samedi.

**TRAVAUX DIVERS :**

La commune a travaillé sur un projet de sécurisation de la **route du Cendre**. La limitation de vitesse a été abaissée à 70 km/h et des bandes rugueuses horizontales ont été mises en place sur la chaussée afin de ralentir la circulation sur cette portion accidentogène et réduire sa dangerosité.

Comme indiqué dans le précédent bulletin municipal (mai/juin 2017 - page 7), des travaux d'aménagement de la chaussée auront lieu **rue de la Tuilerie** à compter du mois de novembre, induisant des difficultés de circulation.

En parallèle, sur cette fin d'année, le département du Puy-de-Dôme va entamer des travaux sur le **pont de Longues**, entraînant sa fermeture pendant plusieurs semaines (une signalétique sera mise en place).

De plus, la société APPR va effectuer des travaux sur **l'autoroute à hauteur de la sortie « Orcet/Saint-Amand-Tallende »** à compter du mois d'octobre (cf page 30 de ce bulletin).

Travaux

## Installation de nouvelles toilettes publiques

**D**e nouvelles toilettes publiques sont à disposition à côté de la salle des fêtes (en face de la gare) depuis début août, après trois semaines de travaux. Autonettoyantes, elles ont été conçues et mises en place par des prestataires spécialisés. Le raccordement d'évacuation sur les réseaux communaux a, quant à lui, été réalisé par les services techniques de la commune, qui géreront également l'entretien des sanitaires. La

commune demande aux usagers de respecter la propreté des lieux. ■



Travaux

## La rénovation de l'école élémentaire touche à sa fin

**T**out l'été, les entreprises mandatées par la commune ont redoublé d'effort pour terminer la rénovation de l'école élémentaire.

**Voici les chantiers réalisés durant ces deux mois d'été** que les écoliers et professeurs ont pu découvrir avec engouement lors de la rentrée :

- façades extérieures de l'école entièrement repeintes ;
- totalité des salles de classes mise à disposition, ainsi que la salle de musique ;
- refonte de la totalité de l'enrobé de la cour de récréation ;
- mise en service de la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- création d'une coursive entre la cour et le bâtiment avec pose d'un béton désactivé. ■



Façades extérieures entièrement repeintes



Un escalier permet désormais de relier la cour du haut et la cour du bas...



... ainsi qu'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite



La coursive pendant les travaux



La coursive après travaux et l'enrobé neuf dans la cour

## Cérémonie

# La Maison des sports Jean-Zay inaugurée

**M**ardi 13 juin, s'est déroulée la cérémonie d'attribution du nom « Jean-Zay » à la Maison des sports des Martres-de-Veyre.

Cette initiative de la commune visait à honorer la mémoire de Jean Zay, avocat, journaliste puis homme politique français. Figure emblématique de la III<sup>e</sup> République et du Front populaire, il a

été tué par la milice lors de son transfert de la prison de Riom vers une autre. Il avait 39 ans, était marié et avait deux filles. L'homme est enterré au Panthéon auprès d'autres grands noms de la Résistance française.

**La fille cadette de Jean Zay a fait l'honneur de sa présence lors de cette cérémonie** en répondant favorablement à l'invitation de la municipalité. Étaient également présents Pascal Pigot, maire, et ses adjoints, des

représentants du collège Jean-Rostand (administration et professeurs) ainsi que des collégiens ayant participé à la rédaction de la biographie de Jean Zay, affichée à l'entrée de la Maison des sports.

Le maire, les collégiens et la fille de Jean Zay se sont tour à tour exprimés sur ce grand homme qu'était Jean Zay.

La soirée s'est achevée autour d'un verre de l'amitié. ■



La fille de Jean-Zay découvre, avec le maire, Pascal Pigot, la plaque nominative au nom de son père



La fille de Jean-Zay pose avec trois collégiennes ayant travaillé sur la biographie de son père



La biographie de Jean-Zay, réalisée par des élèves du collège Jean-Rostand, est affichée à l'entrée de la Maison des sports

## Fibre

# L'installation a commencé

**L**ors de la réunion du 19 juin, à la salle des fêtes, les représentants Orange® ont annoncé le lancement de la commercialisation de la fibre optique aux Martres-de-Veyre.

Elle permet d'accéder à une connexion internet à très haut débit. Sur la commune, Hervé Terry, directeur commercial, et Brigitte Allégrette, directrice des relations avec les collectivités locales de la délégation régionale Orange®, ont indiqué que 759

logements étaient éligibles au 5 juillet 2017 et 1 559 à terme. Certains Martrois ont déjà pu voir la fibre installée chez eux cet été.

**Vous êtes intéressé ?**  
Contactez directement Orange®. ■

## EHPAD Jolivet

# Des animations pour divertir les résidents

**P**our égayer le quotidien des résidents de l'EHPAD Jolivet, des animations et sorties sont régulièrement organisées et proposées à ceux qui le souhaitent. En voici quelques exemples pendant le mois de juin.

**Jeudi 15 juin :** Nathalie et ses animaux sont venus rendre visite aux résidents. Ces derniers ont eu la joie de faire la connaissance d'un jeune caniche, qui a pris le temps de saluer chaque résident un à un. S'en est suivi un petit jeu ludique : un passage dans un tunnel en tissu contre une croquette. Très joueur et sociable, le compagnon à quatre pattes de Nathalie a su ravir les résidents amoureux des animaux. Mais ce n'est pas tout, Nathalie était également venue avec des petites bêtes

moins communes mais néanmoins dociles : un lapin et trois cochons d'Inde.

**Mercredi 28 juin :** une sortie était organisée au jardin botanique de Clermont-Ferrand pour les résidents volontaires. C'est Éric, leur intervenant habituel de l'AVIHE (association vieillesse heureuse) qui a les a emmenés en minibus, accompagné d'une partie du personnel de l'EHPAD et de quelques bénévoles de Jolivet.

**Jeudi 29 juin :** l'association des bénévoles de Jolivet avait organisé une après-midi musicale, au son de l'accordéon de Robert Gouleme et son ami, pour fêter les anniversaires des résidents nés en mars, avril, mai et juin. Ces derniers ont reçu un petit cadeau de la part des bénévoles de Jolivet. Un moment festif et convivial pour tous.

Rappelons que le personnel de l'EHPAD, les bénévoles de Jolivet et l'AVIHE collaborent ensemble toute l'année pour proposer tous types d'animations et de sorties aux résidents, afin d'enjoliver leur quotidien. ■



## AFM - Téléthon

# Le projet des Martres se concrétise

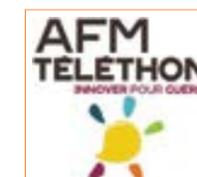
**S**uite à plusieurs réunions avec des personnes ayant proposé des animations pour le Téléthon 2017, l'équipe municipale des Martres-de-Veyre a décidé de se lancer dans son projet du Téléthon.

Ainsi, des animations seront organisées pour récolter des fonds en faveur de cette cause, le vendredi 8 décembre au soir et le samedi 9 décembre toute la journée.

**Rejoignez-nous :**  
L'équipe organisatrice du projet a besoin

de bénévoles pour aider à tenir les buvettes, encadrer les activités, vendre les tickets de tombola, etc.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter Mary Druitt au 06 79 36 45 42 ou par courriel à : [marydruitt@orange.fr](mailto:marydruitt@orange.fr). ■



Rétrospective

Plongée au cœur des anciens bulletins municipaux

**V**oici un nouvel extrait d'un ancien bulletin municipal mettant en exergue une partie du patrimoine de notre village. Découvrez ci-dessous un

article extrait du bulletin municipal n°17, paru en juin 1983. Ce texte est lui-même l'extrait d'un reportage de FR3 qui présentait notamment les différentes sources de la vallée des Martres-de-Veyre. ■



**Les sources des Martres de Veyre**

Un reportage de FR3 a été consacré, en partie, aux sources situées sur notre commune. Nous publions, avec son autorisation, un extrait de la thèse du Docteur Jean Bruyère parue en 1947 et intitulée : "Bassin hydro-carbo-gazeux des Martres de Veyre, Ste Marguerite, Mirefleurs, Covent".

"Le bassin thermominéral dont nous allons nous occuper se situe au centre sud du département du Puy-de-Dôme, dans une vallée qui, par la richesse et la variété de ses cultures, constitue une petite Limagne, et qui, par le pittoresque de ses puys, permet des excursions faciles et combien ravissantes. Son altitude est de 342 m.

L'axe de cette vallée est nord-sud. A l'ouest, elle est bordée par les premiers contreforts du massif des monts Dore, à l'est, par ceux du Livradois, au nord, par le pont de Mirefleurs et la plaine de Lavort, au sud, par le pont de Longues et la plaine du même nom.

Sa longueur est de 3 km environ, sa largeur 1,500 km en moyenne : elle s'étend sur quatre communes, les Martres-de-Veyre, Covent, St Maurice-ès-Allier, Mirefleurs.

Ses moyens d'accès sont la route nationale n° 9 Clermont-Perpignan, et la voie ferrée Clermont-Nîmes, avec deux gares : l'une au nord, aux Martres-de-Veyre, l'autre au sud, à Longues, dite de Vic-le-Comte.

Une rivière, la Monne, descendue du Lac d'Aydat, vraie Couze au sens auvergnat, vient s'y jeter dans l'Allier, après avoir cheminé entre les volcans de Marmant et de Covent, et traversé les Martres.

Mais c'est l'Allier qui constitue le fil conducteur le long duquel, comme les grains d'un chapelet, se succèdent à droite et à gauche les 32 sources connues. Cet axe, tordu, noueux à l'instar des ceps qui tapissent les flancs des puys voisins, décrit une courbe qu'on appelle très justement la boucle de l'Allier.

**Rive gauche de l'Allier :** Partons du Pont de Mirefleurs, nous suivons un chemin vicinal qui nous amène d'abord à la source des Roches, en amont de l'embouchure de la Monne, et tout près de la rive gauche de l'Allier : délicieux petit coin ombragé par les saulaies, où à toute heure du jour, nous rencontrons des amateurs, chargés de bonbonnes et de bouteilles, qui viennent s'y approvisionner en eau légèrement minérale, non ferrugineuse, au goût exquis, destinée à la table familiale, et gratuite.

Un peu plus au Nord, le même chemin nous conduit à l'emplacement des fours gallo-romains, où il suffit de gratter le sol, pour mettre à jour des débris de poteries rouges vernissées, dont les dessins en relief reproduisent des scènes de combat de gladiateurs, de chasse, de danse, etc... au style parfait. Au pied de ces fours, se situent les sources : la Font de Blé, le Nid de l'Epervier, Saint-Martial, dont la composition et le goût sont analogues à ceux des Roches.

Il nous faut ensuite cheminer en bordure de l'Allier, par des sentiers de pêcheurs, ce qui nous amène à la source de Parou, non loin de la ferme du même nom : source chaude, ferrugineuse, qui jaillit au bord supérieur de la falaise. Nous arrivons ainsi, face à Sainte-Marguerite, à un coude qui constitue l'extrémité est de la branche transversale de la boucle de l'Allier, et après avoir longé l'emplacement des sources Tixier, Mirand, nous parvenons aux Saladis, à l'ouest, au pied de la ceinture du Tore.

Ici, nous sommes sur un banc granitique. Quelle surprise, en pleine nature solitaire, de voir ces 3 sources qui se présentent en cuvettes de dimensions inégales, aux reflets verdâtres ! Le petit Saladi n'a plus que un mètre de diamètre, le moyen et le grand ont respectivement une surface de 4 m², et de plus de 100 m², et sur leurs bords, on trouve à profusion des fragments rocheux provenant des sondages effectués, il y a une cinquantaine d'années, par Monsieur Marchal".

**Remarques :** Parmi les sources citées, la source des Roches n'apparaît plus ; les Saladis ne sont plus que 2 et des appareils ont été mis en place afin de contrôler la radio-activité de leurs eaux.

Santé

La mutuelle de village à nouveau reconduite

**P**our la troisième année consécutive, l'opération « Mutuelle Village » est reconduite. La Mutuelle Precocia a été conservée puisqu'elle propose des garanties et conditions tarifaires avantageuses.

**Les permanences :** De nouvelles communes de Mond'Arverne Communauté s'allient à l'opération. Pour la commune des Martres-de-Veyre, les permanences auront lieu à la mairie (1<sup>er</sup> étage) chaque vendredi après-midi de 14h30 à 17h30 du 29 septembre au 8 décembre.

Les représentants de cette mutuelle vous donnent RDV dans l'une des permanences mises en place dans les mairies des communes participantes (voir planning ci-dessous). Pensez à vous munir de vos tableaux de garanties actuelles, Precocia vous établira une étude comparative et répondra à toutes vos questions. ■

**PLANNING DES PERMANENCES DANS CHAQUE COMMUNE (en mairie) :**  
*(si vous n'êtes pas disponible aux dates et horaires des permanences aux Martres-de-Veyre, vous pouvez vous rendre aux permanences des autres communes)*

PLANNING 2017 DES PERMANENCES PRECOCIA EN MAIRIES :		
MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Saint-Amand-Tallende :</b> 9h-12h les 27/09, 11/10, 25/10, 08/11, 22/11, 06/12, 20/12 <b>Mirefleurs :</b> 9h-12h les 27/09, 25/10, 22/11, 20/12 <b>La Roche-Noire :</b> 9h-12h les 11/10, 08/11, 06/12 <b>Vic-le-Comte :</b> 9h-12h les 04/10, 18/10, 15/11, 29/11, 13/12 <b>La Roche-Blanche :</b> 9h-12h les 04/10, 29/11 <b>La Sauvetat :</b> 10h-12h les 18/10, 15/11, 13/12	<b>Busséol :</b> 9h-12h les 28/09, 02/11, 07/12 <b>Veyre-Monton :</b> 9h-12h les 05/10, 09/11, 14/12 <b>Saint-Georges-sur-Allier :</b> 9h-12h les 12/10, 16/11 <b>Sallèdes :</b> 9h-12h les 19/10, 23/11 <b>Authezat :</b> 10h-12h les 26/10, 30/11	<b>Saint-Maurice-ès-Allier :</b> 9h-12h Les 29/09, 27/10, 24/11
<b>Manglieu :</b> 14h-16h les 27/09, 25/10, 22/11, 20/12 <b>Aydat :</b> 14h-17h30 les 04/10, 29/11 <b>Tallende :</b> 13h30-17h30 les 11/10, 08/11, 06/12 <b>Chanonat :</b> 14h-16h30 les 18/10, 15/11, 13/12		<b>Les Martres-de-Veyre :</b> 14h30-17h30 les 29/09, 13/10, 03/11, 24/11, 08/12 <b>Orcet :</b> 15h-17h30 les 06/10, 27/10, 10/11, 01/12 <b>Covent :</b> 14h-16h30 les 20/10, 17/11, 15/12 <b>Yronde-et-Buron :</b> 17h-18h30 Les 20/10, 17/11, 15/12

Forum pour les 60 ans et +  
Bien vieillir chez soi

**M**ond'Arverne Communauté et le CLIC de Billom (Centre Local d'Information et de Coordination) organisent sur le territoire un forum destiné à informer sur le thème du « bien vieillir ».

Cette thématique nous concerne tous, aussi, nous vous invitons à venir participer à cet après-midi d'information et d'échanges qui se déroulera à la **salle des fêtes de Saint-Maurice-ès-Allier le jeudi 12 octobre de 14 heures à 18 heures.** Un courrier d'invitation sera adressé aux

personnes de 60 ans et plus courant du mois de septembre 2017, avec inscription éventuelle pour un transport en bus. Tous les détails (lieu, modalités d'inscription...) figureront dans ce courrier. Nous espérons que vous répondrez favorablement à cette invitation. ■

Commune des Martres-de-Veyre et SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône)

## Collecte des « encombrants » pour les habitants de plus de 70 ans et les personnes à mobilité réduite

**V**ous le savez, les objets encombrants (meubles, électroménager, matelas, vélos, matériel de sport) ne se jettent pas dans les bacs vert ou jaune du SBA mais bel et bien en déchèterie. Et si vous ne pouvez pas vous déplacer en déchèterie, la commune des Martres-de-Veyre et le SBA (à titre de test) vous proposent de prendre en charge vos encombrants lors d'une **collecte exceptionnelle en octobre**.

**Le principe ?**  
 Cette collecte gratuite est réservée aux habitants de la commune des Martres-de-Veyre, âgés de plus de 70 ans ou aux

**personnes à mobilité réduite.**  
**Pour bénéficier de cette collecte, inscrivez-vous avant le 29 septembre 2017 auprès des services de la mairie (tel : 04 73 39 90 75).** Il vous suffira ensuite de laisser vos encombrants devant votre domicile la veille au soir du jour de ramassage (ce jour vous sera communiqué lors de votre inscription). L'association Avenir Insertion se chargera ensuite de les transporter à la déchèterie de Veyre-Monton pour qu'ils soient recyclés.

**Pour les autres : les encombrants, j'en fais quoi ?**  
 Les encombrants, meubles, les appareils électriques ou électroniques, les déchets dangereux ou les déchets de chantiers se

jettent en déchèterie. Ils sont démantelés, recyclés selon le matériau ou encore dépollués.  
**N.B. :** s'ils peuvent être réparés et réemployés, n'hésitez pas à les déposer dans **l'espace réemploi des Mains Ouvertes**, présent dans la déchèterie.

**Ouverture de la déchèterie :**  
 La déchèterie de Veyre-Monton vous accueille sur son site : Lieu-dit Nave  
 - du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h.  
 - le samedi en continu de 8h à 19h. (fermeture à 18h pendant les horaires d'hiver : de novembre à mars).  
 Tel : 04 73 83 38 00. ■



Environnement

## La commune s'adapte à la réglementation

**D**epuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi Labbé (du 06 février 2014), modifiée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (du 17 août 2016), interdit l'usage de la plupart des produits chimiques pour l'ensemble des collectivités. **Cette interdiction s'appliquera aux particuliers dans un avenir proche.**

Sont concernés : l'entretien des espaces verts et forestiers, des voiries, et des promenades accessibles au public.  
 La commune des Martres-de-Veyre avait

anticipé cette « obligation » en adhérant à la charte d'entretien des espaces publics avec la Fredon (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). Une visite sur site a eu lieu le 1<sup>er</sup> août pour valider notre engagement au niveau 2 (photo ci-dessous).

Cela se traduit donc par **des méthodes alternatives au désherbage chimique** : acceptation d'herbe en ville ; tonte des principales voies d'accès ; gestion différenciée des espaces en adaptant les variétés plantées à la nature du terrain, comme par exemple : avenue du Commandant-Berrier, cimetière, espaces autour de la mairie.

Bien entendu, cette période de transition provoque un bouleversement dans les habitudes : les habitants doivent maintenant composer avec un paysage urbain différent, qui intègre la présence d'herbe sur les trottoirs, les voiries.

La municipalité est bien consciente de ce changement, et met en œuvre ses moyens humains et techniques pour le faciliter. Néanmoins, ses possibilités restent limitées, et une acceptation voire une participation de chacune et de chacun d'entre vous est nécessaire pour relever ce nouveau défi, et faire en sorte que notre commune demeure agréable à vivre. ■



Agnès GOUNY-FONTFREYDE  
 NOTAIRE

**Notaire**

[www.gounyfontfreyde.puy-de-dome.notaires.fr](http://www.gounyfontfreyde.puy-de-dome.notaires.fr)

2, rue Colonel Gaspard - B.P. 18  
 63730 LES MARTRES DE VEYRE  
 Email : [office.gouny-fontfreyde@notaires.fr](mailto:office.gouny-fontfreyde@notaires.fr)

Tel : 04.73.39.90.76  
 Fax : 04.73.39.27.74

Neuf et Rénovation

Charpente Couverture Zinguerie

SARL

**Di Grazia David**

2, rue Saint-Nicolas - 63730 Les Martres-de-Veyre  
 Tél./fax : 04 73 39 71 59 - Mobile : 06 50 83 82 44  
 Mail : [david.di-grazia@orange.fr](mailto:david.di-grazia@orange.fr)

## Amicale pour le don de sang bénévole

### Mobilisons les plus jeunes au don !



**M**algré la canicule, les donneurs se sont déplacés en nombre suite à l'appel de la municipalité, de l'Amicale et de l'EFS, pour offrir leur produit sanguin aux malades.

En effet, ce sont 183 donneurs qui se sont présentés pour donner leur sang, dont 8 nouveaux donneurs, ce qui est très encourageant pour les bénévoles de l'Amicale, en augmentation par rapport à 2016 (+ 21 donneurs).

#### Essayons « d'analyser » les donneurs de cette collecte !

Sur les 183 donneurs, 77 étaient des habitants des Martres-de-Veyre, soit 42%, 23 de Mirefleurs, 18 de Corent, 14 de Veyre-Monton et 51 de diverses communes environnantes ou des vacanciers.

Que représentent les 77 donneurs Martrois par rapport à la population des 3 913 habitants ! Pour calculer cet Indice de Générosité des Donneurs, l'EFS a défini sur le plan national un coefficient de référence pour déterminer les personnes aptes à offrir leur sang (les individus n'ayant pas ou plus l'âge ; ceux malades ou transfusés ; ajournés temporairement...). Sur le plan national, chacun sait que seulement 4% des personnes aptes donnent leur sang !

Uniquement pour les Martres-de-Veyre, 3 913 habitants multipliés par le coefficient de référence (0.69) et pour 77 donneurs, ce qui se traduit par : 2,85 % ! Résultat loin des 4% ! Pour rappel, l'EFS avait effectué un calcul en 2011, avec dons de plasma et sang confondus, nous étions pour l'ensemble de l'Amicale à 9.1 % ! Il y a donc beaucoup de travail pour revenir à ce niveau ! À l'Amicale de vous sensibiliser !

Cependant, il y a d'autres satisfactions, sur les 183 donneurs, 87 offrent

plusieurs dons dans l'année, mais 15 n'avaient pas donné depuis 2 ans et 7 depuis plus de 3 ans ! Un beau retour.

Maintenant analysons cette collecte en fonction du sexe et de l'âge. Il y a quelques années, avec les dons de plasma, les femmes étaient largement majoritaires. Mais la courbe s'est inversée en don de sang. La présence des femmes est, depuis le début de l'année, à une moyenne de 43 % et si les calculs sont bons, les hommes sont à 57 %. En contrepartie, les femmes sont un peu plus jeunes à une moyenne de 44 ans pour 47 ans pour les messieurs.

Mais ce qui est très inquiétant sur la dernière collecte, est que 79 donneurs ont plus de 50 ans... soit 43 % ! La population de donneurs aux Martres-de-Veyre vieillit.

Seulement 32 personnes ont moins de 30 ans, soit 17.5%. Pourtant, ils représentent

notre avenir.

La solution du sang artificiel ? Beaucoup de chercheurs travaillent dessus depuis plus de trente ans, mais les progrès sont très minimes. Alors comment motiver les jeunes au don de sang ?

Nous avons besoin d'eux et de l'ensemble des personnes aptes à offrir leurs produits sanguins, nous ne devons pas relâcher les efforts pour répondre à la demande des hôpitaux, car pour eux l'utilisation est de 200 poches quotidiennes, et cela sans vacances !

#### Prochaine collecte :

Pour aider les malades, nous vous donnons rendez-vous pour notre prochaine collecte aux Martres-de-Veyre, à la salle des fêtes, le **lundi 02 octobre**, de 8h30 à 11h30 et de 16h à 19h30.

Soutenez le don de sang et faites-le savoir autour de vous ! ■



## Basket-Club Val de Veyre (BCVV)

### Le club a soufflé ses 30 bougies !

**C**'est par une belle journée ensoleillée que le Basket-Club Val de Veyre a fêté ses 30 ans, samedi 10 juin, à la Maison des sports Jean-Zay des Martres-de-Veyre.

Les festivités avaient commencé dès le début d'après-midi avec l'organisation d'un tournoi 3x3, mélangeant les joueurs et joueuses des différentes catégories du club, favorisant ainsi le contact entre générations.



De nombreuses personnes avaient répondu à l'invitation du club : les licenciés et dirigeants actuels, des élus mais aussi des anciens joueurs et quelques anciens dirigeants. Tout ce beau monde a partagé le vin d'honneur, offert par le club, puis s'est mis à table pour prendre part au repas, dans une ambiance très conviviale.

Le bureau remercie toutes les personnes ayant participé à l'organisation pour rendre cette journée inoubliable, et plus particulièrement la commission festive du club.

#### Nouveaux dirigeants :

À la suite de l'Assemblée Générale du club, le 30 juin dernier, un nouveau bureau s'est constitué :

- président : Laurent Romaniuk ;
- vice-président et correspondant du club : Nicolas Roche ;
- trésorière : Françoise Andanson ;
- secrétaires : Monique Bernard et Didier Thevenard ;
- responsable logistique : Jessica Carli.

Pour les rencontrer et vous inscrire pour cette nouvelle année sportive, le BCVV sera présent aux Forums des associations :

- le dimanche 3 septembre de 10h à 18h à Veyre-Monton, salle des sports ;
- le samedi 9 septembre de 14h à 18h aux Martres-de-Veyre, à la salle des fêtes.



Le club assure également une permanence pour les inscriptions les mercredis 6 et 13 septembre de 14h à 18h à la Maison des sports Jean-Zay des Martres-de-Veyre.

#### Renseignements :

Vous pouvez joindre Laurent Romaniuk au 06 21 01 00 18 ou Nicolas Roche au 07 81 25 81 14. ■

## CMV (cyclos et VTT des Martres-de-Veyre)

### Les rendez-vous à venir

**P**articipation au Téléthon 2017 : Cette année, le club des cyclos des Martres-de-Veyre participe au Téléthon 2017 en organisant une concentration cycliste.  
**Rendez-vous le dimanche 29 octobre de 8h à 12h** dans la salle sous la salle des fêtes (accès par le parking de la salle des fêtes).  
 Un ravitaillement sera offert à tout cycliste

qui viendra s'inscrire. Venez nombreux participer à cette manifestation ouverte à tous les cyclistes. Le Téléthon a besoin de vous !

**Assemblée Générale 2017 :** L'Assemblée Générale 2017 du club se tiendra à la salle du Parc (place des combattants d'AFN) le **samedi 18 novembre à 17 heures.** ■



## Marre-toi et Partage

### Clap de fin sur le 12<sup>e</sup> festival de la bonne humeur

**C**ette année il y avait plein de nouveautés, tout d'abord un marché d'artisanat d'art varié, avec des objets en bois tourné, des bijoux, de l'osier vivant tressé, etc...

Dans les nouveautés, on trouvait également un plateau de jeux divers pour les petits et grands, proposé par l'association « La Maison des Jeux », qui a eu un grand succès, puisqu'il fallait s'armer de patience pour faire une partie ou deux.

Auparavant, les enfants avaient rivalisé d'ingéniosité pour trouver un déguisement. Le duo *K à Part* en gendarmes loufoques et la troupe des *Plus Pitres* ont animé l'après-midi avec grand talent.

*Black Jack* a fait le lien avec le début de soirée et a confirmé au public sa virtuosité à la guitare électrique.

Le clou du festival était la venue du groupe *Ouberet*, bien connu des amateurs de musique celte. Malheureusement, en milieu de concert, la pluie s'est invitée, ce qui a

obligé le groupe à écourter le spectacle. L'association remercie encore le groupe *Etincelles* de l'école de cirque de Cournon, qui a tenu à clôturer le festival avec

son, très attendu, spectacle de jonglage pyrotechnique, toujours apprécié des nombreux spectateurs qui ont tenu à rester jusqu'au bout. ■



## USMV Rugby

### Samedi ensoleillé pour Alyssa



**E**n juin a eu lieu au stade du Lot le 4<sup>e</sup> challenge de rugby à 7 pour la fondation Alyssa. 17 équipes étaient engagées, dont les -14ans, les cadets, les seniors hommes et femmes et les équipes loisirs martrois.

Les organisateurs, Philippe Sage et Katia Maillet, avaient tout prévu pour que cette journée soit exceptionnelle. La tombola comptait un maillot de l'équipe de France féminine, dédicacé par les joueuses françaises.

La journée s'est terminée par la remise du trophée Alyssa gagné par « les retraités du CUC » malgré une belle opposition des « Gros niards martrois ».

Les différentes récompenses ont été distribuées par Alyssa et sa famille entourée de Pascal Pigot, maire de la commune, et par les présidents MM. Weismeschkirch et Dauzat.



#### REPRISE DE LA SAISON :

Les entraînements ont repris le vendredi 18 août au stade du Lot en préparation du

championnat qui débutera le 17 septembre au stade du Lot en préparation du

déroulent depuis le mercredi 6 septembre au stade du Lot (zone de l'Espinasse aux Martres-de-Veyre). ■

## Amicale Laïque

### Les activités pour la rentrée 2017/2018



**L'**ALMV reprend ses activités autour du 15 Septembre. Celles-ci sont désormais bien connues, mais il peut y avoir quelques nouveautés pour 2017/2018. Ce sont les suivantes :

- Dessin/peinture : Mme Thevenet (06 99 09 97 42)
- Informatique : M. Jouis (04 73 69 71 19)
- Dentelle/encadrement : Mme Pelletier (06 42 36 67 90)
- Scrapbooking/couture : Mme Pelletier (06 42 36 67 90)
- Travaux manuels : Mme Pelletier (06 42 36 67 90)
- Anglais : Mme Druitt (06 79 36 45 42)
- Yoga : Mme Melin (06 76 93 07 70)
- Danse country : Mme Vielix (06 47 00 16 59)
- Relaxation : Mme Theodore (06 35 95 83 97)
- Qi-Gong : Mme Crapez (06 64 12 14 49)
- École de cirque : M. Bernard (06 89 97 25 54)
- Impro/théâtre : Mme Thevenet (06 99 09

97 42) --> à confirmer à la rentrée.

#### LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE L'ALMV :

- Samedi 23 septembre : Journée festive et bal country avec animations diverses en journée et en soirée. Buvette et restauration.
- Dimanche 1<sup>er</sup> octobre : Vide-greniers dans les conditions et tarifs habituels. Pas de réservation pour les particuliers + Bourse aux vêtements, jouets et puériculture, avec réservation. Buvette et restauration légère pour les deux manifestations.

#### AUTRES INFOS DE L'ALMV :

- Un nouveau bureau a été élu, lors de l'A.G. du 14 juin :
- Président : S. Bernard (07 81 67 08 94)
- Trésorier : D. Pannier (09 51 14 88 72)
- Secrétaire : M.N. Derigo (04 73 39 22 00)
- Correspondant administration : R. Bernard (04 73 39 83 76)
- Une permanence sera tenue au siège de

l'ALMV, place des Combattants d'AFN les lundis de 18 heures à 19h30 par le président ou un autre membre du bureau. Ceci à partir du 18 septembre.

Pour joindre le bureau : 09 73 24 69 22, de préférence lors des permanences.

#### À SAVOIR :

L'Amicale Laïque est ouverte à tous, jeunes et moins jeunes, indépendamment de toute considération philosophique, politique ou religieuse. ■





AVV

## Meeting des modèles réduits d'avion



C'est devenu une tradition pour le club d'Aéromodélisme de la Vallée de la Veyre (AVV) que d'organiser son meeting aérien annuel. Et les pilotes de toute l'Auvergne ont répondu présents pour montrer, bien sûr, mais surtout pour faire voler leurs modèles réduits devant un public curieux de découvrir cette véritable passion qu'est le modélisme radiocommandé. Il y en avait pour tous les goûts avec des modèles assez emblématiques comme des

biplans de plus de 3 mètres, des hélicoptères dont un propulsé par une turbine mais aussi des jets avec leur bruit si caractéristique de fusée. Sans oublier bien sûr des maquettes plus conventionnelles mais toutes aussi belles les unes que les autres, qui ont elles aussi volé avec panache et réalisme. Ce spectacle aérien s'est déroulé dans une atmosphère très conviviale rythmée par un apéritif\*, suivi d'un barbecue. L'après-midi, sous un soleil capricieux, a été une succession de vols ininterrompus pour le

plus grand plaisir de tous. Le club remercie chaleureusement les participants ainsi que le public qui avait encore les yeux dans le ciel en partant. À l'année prochaine...

\* avec la présence d'élus locaux, adjoints au maire des Martres-de-Veyre : *Martine Bouchut (en charge des finances), Anne-Marie Guillaumin (en charge de la vie associative) et Gilles Durif (en charge des sports et bâtiments sportifs).* ■



## Country Spirit 63

### Lancement de la nouvelle saison

La saison 2016-2017 s'est clôturée par l'Assemblée Générale qui s'est déroulée le 23 juin, à l'issue de laquelle il a été remis à chaque adhérent le tee-shirt de l'association. Ces derniers ont pu l'inaugurer lors du bal de fin d'année du 25 juin.

Une nouvelle saison va débuter pour les membres de l'association Country Spirit 63. **Les cours de danse country sont dispensés tous les mardis dans la salle du Chantou (horaires en fonction du niveau).** Pour celles et ceux qui voudraient tenter l'expérience, l'association propose toutes les tendances de la country traditionnelle (West Coast Swing, Polka, 2 Step) au Catan'style, Celtic, Line Dance et Partner. Vous aimez la convivialité et le partage, rencontrer et échanger, ainsi que la danse et la musique country ? Alors, n'hésitez plus et osez ! Venez nous rejoindre.

Les cours débiteront le mardi 19 septembre 2017. **Pour les nouveaux adhérents, une période d'essai, gratuite et sans engagement, aura lieu les mardis 19 et 26 septembre. Pré-inscriptions requises pour le bon déroulement des cours.**

Le club remercie la municipalité qui met gracieusement à disposition les salles communales pour les cours, réunions, etc. mais également la salle des fêtes pour les



manifestations de l'association.

**Petit rappel :** une section jeunes danseurs country débute à la rentrée de septembre. Afin que les jeunes puissent évoluer dans de bonnes conditions, les places seront limitées à un groupe de 10-12 danseurs maximum.

**Renseignements et pré-inscriptions :**  
Tel : 06.65.91.24.38  
Mail : [catalancountryspiritpmi@gmail.com](mailto:catalancountryspiritpmi@gmail.com) ■



Le Chantou

## Nouvelles disciplines pour 2017-2018

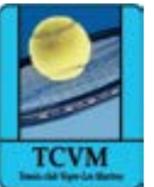
Le chantou a préparé la saison 2017-2018 avec de nouvelles disciplines et de nouveaux professeurs. Le théâtre, la sophrologie de groupe (pour les enfants et les ados) ainsi que le hip-hop font leur apparition. Les plus jeunes peuvent s'inscrire à l'éveil corporel dès la petite section de maternelle. À partir de la moyenne section, Joëlle propose de découvrir la pratique de la danse. À partir du CE2, les danseurs peuvent choisir le modern jazz et/ou la danse classique. Les collégiens et les lycéens ont le choix

entre le modern jazz, le hip-hop et le street jazz. Quant aux adultes, des cours de modern jazz avec ou sans participation au gala sont proposés ainsi que du pilates, de la sophrologie et du théâtre. ■

LE CHANTOU						
	ATELIER ANIMÉ	ATELIER ANIMÉ	ATELIER ANIMÉ	ATELIER ANIMÉ	ATELIER ANIMÉ	ATELIER ANIMÉ
P	BOULE BOUTONNEE					2
L	BOULE BOUTONNEE					0
A	BOULE BOUTONNEE					1
N	BOULE BOUTONNEE					7
I	BOULE BOUTONNEE					/
N	BOULE BOUTONNEE					2
G	BOULE BOUTONNEE					0
	BOULE BOUTONNEE					1
	BOULE BOUTONNEE					8



## Grosse affluence au tournoi de juin



Du 5 au 18 juin, 60 joueurs de 3<sup>e</sup> série ont disputé 57 matchs sous un temps radieux et dans une ambiance des plus conviviales. Pour rappel, le tennis est un des rares sports où, à ce niveau, les joueurs s'arbitrent eux-mêmes !

La finale féminine a vu la victoire sans appel de Marie-Pierre Grave (Tennis-Club d'Issoire) 15/2 face à Laura Penalver (TCVM) 15/5, cette dernière ayant toutefois passé 6 tours et « perfé » à 15/4, 15/3 et 15/2. La finale masculine a été remportée par Michel Fournier Fayard (TC de Pérignat-sur-Allier) 15/1 face à Gaëtan Blouin (TC de Cournon) 15/2 à l'issue d'un long match riche en suspens qui a réjoui le très nombreux public. Les prix ont été remis par Bérengère Lesprit, juge-arbitre du tournoi, et Jean-Paul Céron, président du TCVM, en présence de Joëlle Pfeiffer et Bernadette Talon, élues municipales de Veyre-Monton. La soirée s'est terminée par un pot très amical.

### Rejoignez le club :

Avec un effectif qui ne cesse de croître, des résultats approchant ceux des meilleurs clubs de la région, une convivialité à toutes

épreuves et une place pour chacun quel que soit son niveau, le TCVM serait heureux de vous renseigner et vous accueillir quelles que soient vos motivations. Venez rencontrer le TCVM lors des permanences et découvrez les différentes

formules. Bérengère, l'enseignante titulaire d'un brevet d'État, Mathieu, assistant moniteur de tennis recruté cette année pour faire face à la demande croissante de cours, ainsi qu'une partie de l'équipe répondront à toutes vos questions. ■

**MINI TENNIS**  
Nés entre 2012 et 2013  
1h de tennis hebdomadaire (mercredi ou samedi)  
Tarif: 100€ (cours + adhésion au club)

**COURS ADULTES**  
A partir de 18 ans  
Groupes composés par niveau de jeu et en fonction des disponibilités de chacun  
**Formule CLASSIQUE**  
1h de tennis hebdomadaire  
Tarif: 200€ (hors cotisation club obligatoire)

**Adhésion club sans cours**  
Accès aux 4 terrains extérieurs  
Moins de 16ans : 55€  
16/25 ans : 67€  
+25ans : 99€

**Ecole de tennis**  
Nés entre 2000 et 2011  
1 à 2 séances de tennis hebdomadaire  
Tarif: 150€ ou 300€ (cours + adhésion au club)

**Formule Performance**  
2h15 de tennis hebdomadaire  
Tarif: 250€ (hors cotisation club obligatoire)

**POUR TOUS**  
L'adhésion au club donne accès gratuitement  
• Aux 4 terrains (2 aux Martres de Veyre et 2 à Veyre-Monton)  
• Aux matchs par équipe pour représenter le club

**Tarif Famille**  
à partir de 3 adhérents  
-10% sur adhésion club

**CONTACTS**  
Président : Jean-Paul CERON  
07 86 16 31 15  
elisabeth.ceron@sf.fr  
Enseignante Diplômée :  
Bérengère LESPRIT  
06 64 49 30 42  
berenge85@gmail.com

**inscriptions**  
• Dimanche 3/09 Forum des associations Veyre-Monton (Halle des sports) 10h-18h  
• Mercredi 6/09 Journée porte ouverte 15h-18h aux terrains de Veyre-Monton (initiation gratuite)  
• Samedi 9/09 : Forum des Associations des Martres de Veyre 14h/18h  
• Mercredi 13/09 aux Martres de Veyre 18h/20h

**ESSAI GRATUIT POUR LES ENFANTS ET ADULTES**  
Le 6 SEPTEMBRE 15h-18h  
[www.club.tn.fr/veyrelemontres](http://www.club.tn.fr/veyrelemontres)

Les tranches horaires seront à choisir le jour de l'inscription

facebook

## USMV Football

# Réussite sans précédent lors du stage d'été



**A**vec son stage d'été, l'USMV Football a réuni 77 stagiaires : Débutés en 2014 avec 37 inscriptions, les stages d'été organisés par l'USMV et mis en place par Kevin Pradier connaissent un succès grandissant avec, cette année, 77 stagiaires (dont une douzaine de filles) qui ont évolué sur le stade Emile-Rive, dirigés par huit éducateurs du club qui proposent des séances ludiques, techniques et divertissantes.

Pour assurer une organisation de cette importance, beaucoup d'investissement était nécessaire de la part des dirigeants et des parents de jeunes joueurs pour l'intendance et la logistique durant toute la semaine, afin d'offrir à chacun des stagiaires des conditions satisfaisantes.

Outre ces annuels stages d'été, l'USMV propose, lors des vacances de février et de Toussaint, des sessions futsal dans la salle de sports, ainsi que des stages lors des vacances de Pâques qui réunissent à chaque fois également beaucoup de participants.

### Après l'assemblée générale :

Cette dernière a permis de retracer le déroulement de toutes les formations du club, avec en point positif la brillante saison des U13 qui accède à l'Elite départementale, et également la difficile saison de l'équipe fanion qui se maintient lors de la dernière journée et la rétrogradation des U18 PH



Le groupe de stagiaires avec les éducateurs de l'USMV

Auvergne ; les autres formations étant maintenues dans leurs catégories respectives. Pour succéder à Greg Bisiaux, le bureau a décidé de confier à Kevin Pradier, joueur et éducateur de l'USMV, les rênes de l'équipe seniors (A).

À l'issue de cette assemblée générale un **nouveau bureau a été élu** :

- présidente : Paulette Blanchard ;
- vice-présidents : Alain Fourneuve et Vanessa Colombo ;
- trésorier : Raoul Masclaux ;
- trésorier adjoint : Nicolas Lang ;
- secrétaires : Viviane Mandonnet et

Guillaume Blanc ;

- membres : M. Bayeul, C. et P. Besse, P. Blanc, C. Cabrita, G. Chanseume, L. Colombo, C. et L. Cvelbar, H. Deschaume, H. Durif, J. Guyot, B. Lamy, C. Laroche, M. Machado, J. Pereira, J. Pinheiro, Fr. Triniol.

### Loto samedi 18 novembre :

Il se déroulera à la salle des fêtes (ouverture des portes à 19 h 30). Parmi les principaux lots : un barbecue américain gaz, un lave-vaisselle, un téléviseur 80 cm, une caméra XPro, une enceinte bluetooth. Parties enfants gratuites. ■

## APEIMV (association parents d'élèves indépendants des Martres-de-Veyre)

# Quelques rappels sur l'association

**L'**Association des Parents d'Elèves Indépendants des Martres-de-Veyre (APEIMV) est une association indépendante à but non lucratif relevant de la loi 1901. Elle rassemble, entre autres, des parents élus, intervenant aux conseils des écoles élémentaire et maternelle et à la commission petite enfance. Son but est de s'investir au sein des écoles et des temps périscolaires. Ainsi, elle est à l'écoute de tous les parents, adhérents ou non, favorise l'échange, porte les attentes

et partage de nouvelles idées auprès des instances concernées.

En outre, l'APEIMV organise, en son nom propre, des activités pour les enfants des écoles de la commune et participe activement aux manifestations organisées par la municipalité et par l'école.

Vous pouvez participer à l'APEIMV en devenant membre ou en soumettant à ses membres de nouvelles idées et en partageant vos expériences ou vos



compétences. Vous pouvez aussi soutenir l'association en donnant un petit coup de pouce lors d'une manifestation ou en participant avec vos familles et amis aux différentes actions menées.

Pour mieux connaître l'APEIMV, n'hésitez pas à visiter le blog : [apeimv.blogspot.com](http://apeimv.blogspot.com) ou à contacter directement l'association par mail à : [apeimv@gmail.com](mailto:apeimv@gmail.com). ■

## Jumelage Arcozelo / Les Martres-de-Veyre

# L'Association prépare son dîner annuel



**O**uvert à tous et organisé par l'association, le dîner se déroulera le samedi 7 octobre 2017, à la salle des fêtes, à partir de 19h30.

Cette année, le menu sera composé de : Assiette de charcuterie ; pause givrée ; paëlla de fruits de mer et poulet ; mesclun de jeunes pousses et fromages ; charlotte aux fruits rouges ; café.

Le tarif est le suivant (vins non compris) : - - adhérent : 23 € ; - non-adhérent, 25 €.

Chèque bancaire demandé à l'inscription, à l'ordre de « Association de jumelage Les Martres-de-Veyre/Arcozelo ».

*En raison des impératifs dus à la préparation de cette soirée, la date limite d'inscription est le 23 septembre 2017.*

Pour vous inscrire, merci de contacter les personnes suivantes : Christian Bouchut, (04 73 39 87 25 ou 06 87 43 32 11) ; Mikael Chastel (04 73 39 95 69 ou 06 87 14 94 28) ; David Pereira (04 73 39 71 49 ou 06 83 71 75 50) ; Christian Exbrayat (04 73 39 98 92 ou 06 43 79 58 75). Ou par email à : [exbrayatcc@orange.fr](mailto:exbrayatcc@orange.fr) ou [anouk.chastel@orange.fr](mailto:anouk.chastel@orange.fr).

### SORTIE PLUVIEUSE MAIS RÉUSSIE :

C'est désormais un rituel depuis plusieurs années, l'association de jumelage organise une sortie pour ses adhérents. C'est au parc d'attractions du Pal (Allier) que se sont

retrouvées récemment une cinquantaine de personnes pour une journée empreinte de sympathie et de convivialité.

Parti à 8 heures le dimanche matin, c'est sous une pluie battante que le groupe a dû attendre les billets d'entrée. Après cette arrivée bien arrosée, chacun a pu se sécher ou acheter imperméables ou K-ways en prévision d'une journée qui s'annonçait pluvieuse. Ceci n'a pas affecté la bonne humeur et après une matinée très occupée auprès des différentes attractions ou du parc animalier, tous se sont retrouvés pour un repas en commun où chacun a pu partager apéritif et autres spécialités sorties du sac. L'après-midi ne commençait pas mieux, mais l'entraîn était toujours présent. Après cette journée faite de haut et de bas en termes

de météo, le bus a ramené le groupe vers 20 heures où des membres du CA n'ayant pu participer à cette sortie avaient préparé un copieux apéritif dînatoire composé de charcuterie, melon, tartelettes... et autres gourmandises, accompagnées bien sûr du traditionnel Porto. C'est ainsi que s'est terminée cette journée très appréciée de tous.

### COURS DE PORTUGAIS :

Ils reprendront en octobre, mais l'association n'est actuellement pas en mesure de vous indiquer les dates précises. Compte tenu de l'évolution des effectifs, merci de vous adresser à Tino Cabrita (06 45 69 47 20) ou de Christian Exbrayat (06 43 79 58 75) pour de nouvelles inscriptions. ■



## USMV Gymnastique

# Une nouvelle équipe pour 2017/2018



**L**es nouveaux membres du bureau de l'USMV Gymnastique et les nouveaux animateurs sportifs sont heureux de vous accueillir pour leur première rentrée.

L'équipe vous attend nombreux pour venir découvrir à votre rythme les différentes activités corporelles et danses, accessibles à tous, animées par des intervenants diplômés toujours en musique et dans la bonne humeur.

L'association continue de vous proposer 7 heures de cours dans la semaine (hors vacances scolaires) et 2 après-midis sportives.

Si vous hésitez encore, vous pouvez venir tester gratuitement et pendant un mois les nouveaux cours avant les inscriptions définitives.

Vous retrouverez l'ensemble des informations pour l'année 2017/2018 sur :

- le site de la commune dans la rubrique « associations » : [www.mairie-lesmartresdeveyre.fr](http://www.mairie-lesmartresdeveyre.fr)

- le site de l'association :

<http://www.usmvgymnastique.fr>

- la page Facebook de l'USMV Gymnastique : <https://www.facebook.com/groups/416232798419621/>

**Reprise des cours à partir de lundi 11 septembre 2017**

### INSCRIPTIONS :

Rendez-vous à la salle Tobize le samedi 7 octobre de 10h à 12h et de 14h à 17h.

### Rendez-vous :

La première après-midi sportive se déroulera le samedi 30 septembre à la salle des fêtes. Les bénéfices seront reversés au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille. Les fonds destinés à la pouponnière serviront à financer un spectacle de Noël. ■

## En Toutes Lettres

# Zoom sur les événements de l'association



**Résultats du concours national de Nouvelles & Poésies :**  
Ce concours, annoncé au public lors du Salon du livre du 16 octobre 2016, a rencontré un très vif succès.

« En Toutes Lettres » proposait aux écrivains amateurs de composer au choix soit une nouvelle sur le thème « Quand la Nature reprend ses droits » ou une poésie sur le thème « Après coup... ». L'association remercie vivement tous ces auteurs qui ont su s'impliquer avec beaucoup de créativité à cette épreuve littéraire. Après lectures et notations, les membres de l'association ont pu délibérer sur les gagnants.

### Palmarès :

- pour la catégorie « Nouvelles », le premier prix revient à « Mille arbres pour une Vie » de Gérard Lossel ; le deuxième prix à « Mutations » de Céline Juillard ; le troisième prix ex aequo pour « Une guérison » de Bernard Marsigny et « Il dormait pourtant si bien » de Marie-Claude Morin.

- pour la catégorie « Poésies », le premier prix est décerné à « L'arbre, l'herbe et l'écureuil » de Henri Germain ; le deuxième prix ex aequo pour « J'ai rêvé d'un chat bleu » de Yvonne Duparc et « Bien Tout » d'Aline Gendre-Jondot ; le troisième prix à « Kon Tre Coup » de Marie- José Genier.

Chaque gagnant recevra un courrier de confirmation ainsi qu'une invitation au Salon National du Livre organisé par « En Toutes Lettres » le 15 octobre 2017. La remise des prix (lots) aura lieu lors de cette manifestation. L'association convie également les huit vainqueurs à venir présenter et vendre leurs ouvrages lors de cet événement. Pour ceux qui n'auront pas la possibilité d'être présent au Salon National du Livre, un colis leur sera expédié.

### Belle participation pour la Sortie Nature « Rivière & Barbecue » :

« En Toutes Lettres » remercie tous les participants qui se sont déplacés le dimanche 25 juin 2017 au Parc du château de Chadieu, mis à disposition exceptionnellement par la direction du CPIE (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement) dans le cadre de ses relations amicales avec l'association.

Après le verre de l'amitié partagé autour d'un repas « barbecue », les participants ont

suivi le guide « Nature » et éco-conseiller en environnement, Yves, pour une très belle promenade en sous-bois jusqu'aux rives de l'Allier.

Ainsi, chaque participant a pu découvrir la diversité de ces milieux : le vol majestueux du milan noir, toujours à l'affût d'une proie en bordure de rivière, le chant du loriot, le passage du chevalier guignette, la danse des demoiselles, ainsi que certains endroits protégés servant de nurserie aux alevins, une flore sauvage remarquable...

Cet événement annuel fut l'occasion de partager une journée chaleureuse, riche de découvertes et de rencontres.



### Salon National du Livre le dimanche 15 octobre 2017 – de 10h à 19h :

Pour cette 7<sup>e</sup> édition, l'association aura l'immense joie de recevoir l'auteur Auvergnat, Serge Camaille, comme parrain d'honneur de cette belle manifestation.

Après une carrière principalement consacrée à la presse et à la radio, il a décidé, depuis quatre ans maintenant, de se consacrer à l'écriture, que ce soit à travers ses romans ou en collectant et réécrivant de vieilles légendes des terroirs qui lui tiennent à cœur : le Berry, le Bourbonnais, et l'Auvergne.

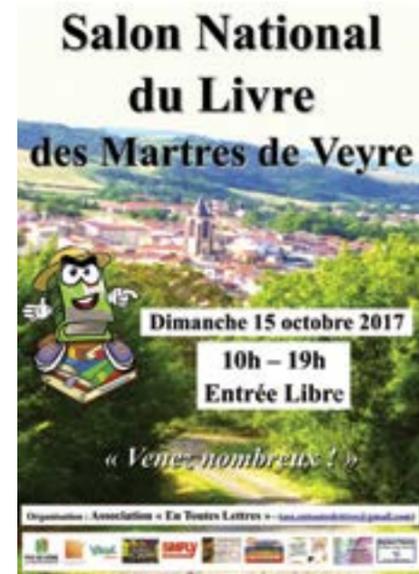
Le Salon National du Livre est l'occasion pour un grand nombre d'auteurs nationaux de se retrouver et de pouvoir échanger sur leurs œuvres avec leurs lecteurs. Plusieurs maisons d'éditions seront présentes, dont les éditions « REVOIR », de Mirefleurs, qui assurent avec passion et engagement, la promotion des écrivains régionaux.

France Bleu Pays d'Auvergne couvrira cet événement par la diffusion d'annonces radio et la présence au Salon de Laurent

Boucry, présentateur humoriste et écrivain.

« En Toutes Lettres » remercie également l'ensemble de ses sponsors commerçants et artisans des Martres-de-Veyre, ainsi que la municipalité et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour leur soutien essentiel à la réalisation de ce Salon du Livre.

Venez nombreux rencontrer ces auteurs aux univers très variés et passer ainsi un agréable moment de partage et de découvertes littéraires...



### Bourse aux livres de Noël le dimanche 12 novembre 2017 – de 10h à 18h :

Organisée par l'association pour la 6<sup>e</sup> fois, à la salle des fêtes, cet événement permet aux exposants de pouvoir vendre des livres neufs ou d'occasion à petit prix afin de faire le bonheur des particuliers et offrir ainsi la possibilité à tout le monde d'accéder à la littérature.

Entrée libre pour les visiteurs.

Tarif pour les exposants : 5€ la table.  
Informations et renseignements : 06 87 94 93 71 (Claude Revel, président).

### Contact :

Pour toute information et inscription, contactez le président, Claude Revel au 06 87 94 93 71.

Courriel : [ass.entouteslettres@gmail.com](mailto:ass.entouteslettres@gmail.com)

Site Internet : [etl63730.wordpress.com](http://etl63730.wordpress.com)

Page Facebook : [Entouteslettres63730](https://www.facebook.com/Entouteslettres63730) ■

## Section Country - Amicale Laïque

# La commune se met à l'heure américaine

**L**es danseurs de la section country de l'Amicale Laïque « Travel West » et « Lussat Bottes Blues » organisent un rendez-vous à ne surtout pas manquer : la première édition de **Festi'Country** aux Martres-de-Veyre, le **samedi 23 septembre à partir de 14 heures autour de la place Alphonse-Quinsat**, avec l'aide de la municipalité.

Au programme de cet après-midi : démonstrations et initiations de danse country, parade dans la ville, exposition de camions, motos et voitures américaines avec l'association *American Arverne Tribu* de Pont-du-Château, mais aussi promenade en poney, taureau mécanique et autres jeux et

animations proposées au profit du Téléthon.

Puis dans la soirée, rendez-vous à 18 heures à la salle des fêtes pour un bal CDs suivi à 21 heures d'un bal concert avec l'orchestre *Backwest*.

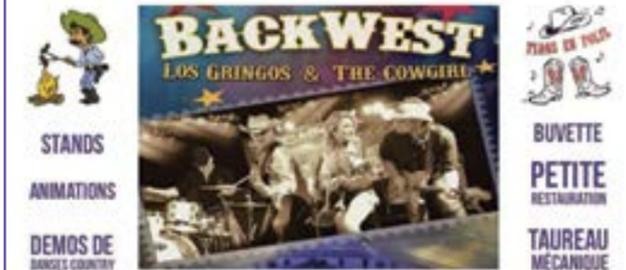
Une petite restauration et une buvette seront à disposition sur place.

La section country de l'Amicale Laïque vous attend nombreux pour cet événement exceptionnel. ■



## FESTI' COUNTRY CONCERT BACK WEST

SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2017  
SALLE DES FETES - 63730 LES MARTRES-DE-VEYRE



15H : PARADE AVEC CAMIONS,  
VOITURES AMERICAINES  
ET MOTOS



VENEZ VIVRE UN BON MOMENT  
A L'AMERICAIN !!

DE 18H30 À 20H30 BAL COUNTRY CD  
A PARTIR DE 21H00 CONCERT

# Vie associative aux Martres-de-Veyre

**La commune compte une quarantaine d'associations culturelles, sportives, créatives, de loisirs... représentant une vraie richesse pour la vie locale. Voici donc l'occasion de mettre en exergue quelques-unes d'entre elles afin de mieux comprendre de l'intérieur comment s'articule ce tissu associatif.**

## Présentation du tissu associatif martrois

**A**u début de l'année 2017, la commune des Martres-de-Veyre s'est vue décerner le label « Ville Active et Sportive ». Cette distinction, attribuée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, l'Association des Élus en charge du sport (ANDES) et la Fédération Française Industries du Sport Loisirs (FIFAS), vient récompenser le formidable travail effectué jour après jour par les associations sportives locales et leurs dirigeants, mais aussi par les équipes des services techniques municipaux et les élus locaux.

Cependant, ce label ne doit pas faire oublier que la vie associative martroise est riche d'une quarantaine d'associations proposant des activités de toutes sortes où chacun peut trouver celle répondant à ses envies ou ses besoins (en tout genre) : sportives, culturelles, sociales ou simplement de loisirs.

Depuis 1921, date de la création de la première association (l'USMV Football), jusqu'à la dernière en date de septembre 2016 (Body Tonic), la commune a donc vu fleurir bon nombre de nouvelles associations. Ainsi, ce ne sont pas moins de 2 655 adhérents qui animent quasi quotidiennement notre territoire. Bien sûr, tous ne sont pas Martrois, mais c'est la preuve de l'attractivité de la commune, certaines associations ont des adhérents venant de plus de 40 communes différentes !

La diversité des associations martroises entraîne, de facto, la diversité des animations sur la commune. Ainsi, entre la Fête de la Musique, les divers concerts de l'Orchestre d'Harmonie ou de la Chorale, les expositions du Comité Culturel, le gala du Chantou, le Festival de la Bonne Humeur de Marre-Toi et Partage, la Foire aux asperges de l'association de artisans commerçants, le Salon National du Livre d'En Toutes Lettres, le meeting

d'aéromodélisme et bien d'autres encore... le choix est vaste, sans parler des matchs de basket, de foot ou de rugby, du gala du judo, du tournoi de tennis ou des tournois d'été du tennis de table.

Chaque association joue aussi un rôle primordial dans l'intégration, l'éducation et la socialisation des plus jeunes. En effet, pour que le lien social existe et que le bien-vivre ensemble soit une réalité, il est bénéfique que, dès leur plus jeune âge, chacun apprenne à vivre avec l'autre et ses différences. En ce sens, la richesse et la diversité des associations martroises font que, par exemple, plus de 300 jeunes footballeurs et rugbymen pratiquent leur sport sur leurs terrains respectifs tous les mercredis après-midi ou que les 188 adhérents de moins de 17 ans du Chantou s'exercent à l'art de la danse ou du théâtre.

Il n'y a qu'à voir la proportion, impressionnante pour certaines, que représente les moins de 25 ans dans nombre d'associations : 205 adhérents sur les 300 de Chantou ont moins de 25 ans et 174 sur 209 au judo par exemple.

### Le rôle de la municipalité :

La municipalité a fait le choix, assumé depuis de nombreuses années, de permettre aux associations martroises de fonctionner dans de bonnes conditions matérielles ou financières en mettant à disposition des salles communales (salles des fêtes, sous la scène, du Parc, Tobize, de la Monne...) de manière permanente ou régulière pour certaines afin d'y exercer leurs activités (Comité Culturel, Chantou, Amicale Laïque, Club Saint-Martial...) ou occasionnelle pour d'autres en fonction de leurs manifestations (lotos, bourse, assemblées générales, réunions et autres manifestations en tous genres).

De plus, quand cela s'avère nécessaire, la municipalité met également à disposition des associations du personnel communal. Pour exemple, à lui seul, l'entretien des terrains de sport représente plus de deux E.T.P. (Equivalent Temps Plein), voici quelques missions des services techniques communaux :

- tonte de l'ensemble des terrains (foot et rugby) : Travaux réalisés une fois par semaine entre mi-mars et fin octobre : 310 heures/an
  - traçage des différentes surfaces de jeu de septembre à juin : 275 heures/saison
  - fertilisation des terrains engazonnés à raison de 5 passages par an : 40 heures/an
  - apport amendement organique (1 passage par an) : 8 heures/an
  - entretien des abords : 100 heures/an
  - aération à coupeaux : 1 à 2 fois par mois suivant les conditions climatiques : 108 heures/an
  - sablage des surfaces de jeu : 32 heures/an
  - gestion et entretien arrosage : 10 heures/an
- En complément de ces travaux en régie, des prestations sont commandées pour des travaux de décompactage, défeutrage, aération à broche, carottage et plusieurs regarnissages dans l'année.

En plus de l'entretien des terrains de sport, il faut ajouter la mise à disposition de matériel (chaises, tables...) et les dépannages divers en cas de besoin (astreinte 7j/7 24h/24).

Bien entendu, tout ceci a un coût, que ce soit pour l'entretien des bâtiments, celui des terrains de sport, ou encore la mobilisation du personnel communal pour les manifestations. Ce choix de l'équipe municipale de situer les associations parmi les priorités locales permet à la commune des Martres-de-Veyre d'être un véritable pôle de vie au sein de la communauté de communes de Mond'Arverne.

Et ce choix continuera à être assumé par la municipalité, dans la mesure de ses possibilités financières et de personnels, afin de permettre aux générations à venir de s'épanouir dans l'activité de leur choix

### Les subventions :

Pour participer à la vie des associations, la municipalité leur octroie chaque année des subventions de fonctionnement. Pour 2017, le montant total s'élève à 65 000 €.

L'attribution des subventions se fait selon deux modes différents :

- **soit en mode « fixe »** (pour les associations de moins de 50 licenciés), c'est-à-dire que le montant peut être augmenté chaque année du pourcentage de l'inflation, sur proposition de la commission des finances et après décision du Conseil municipal ;
- **soit en mode « points »** (pour les associations de plus de 50 licenciés) après application des divers critères, au nombre de sept, ce sont :

1. le nombre de licenciés,

2. le nombre de licenciés de moins de 17 ans,
3. le nombre de licenciés de 17 à 25 ans,
4. les prestations réalisées à la demande de la commune,
5. le pourcentage du budget de l'association consacré à la formation,
6. le pourcentage de budget de l'association consacré à l'arbitrage,
7. le pourcentage de budget de l'association consacré à l'engagement.

À ces sept critères s'ajoutent deux critères spécifiques :

- « bonus notoriété », pour les actions remarquables mettant en valeur la commune
- « malus respect des installations » qui, comme son nom l'indique, sanctionne par un retrait de point(s) les utilisateurs ne respectant pas les installations communales mises à leur disposition (extinction des lumières, arrivée d'eau, détérioration etc...).

**Calcul du mode points** : le point de référence, dont le montant est revalorisé chaque année du pourcentage de l'inflation, sert de base

de calcul à la subvention : chaque critère rapporte un certain nombre de points dont l'addition permet de déterminer le montant de ladite subvention.

La municipalité verse également une subvention « NAP » pour les associations proposant leurs services dans le cadre des NAP (nouvelles activités périscolaires). En 2017, elle s'élève au total à 2 277€.

Est également versée à certaines associations sportives une subvention « transport » : participation de la commune pour les frais engagés par les associations pour le transport des équipes de jeunes (moins de 17 ans). Pour 2017 le montant de cette subvention s'élève à 4 270€.

La commune peut également verser une subvention exceptionnelle (d'un montant maximum de 400 €) pour certains événements tels que l'anniversaire d'une association.

## Zoom sur trois associations martroises

### Les Bénévoles de Jolivet :

L'association « Les Bénévoles de Jolivet » a été créée le 09 juin 2008 pour apporter un peu de compagnie, de joie et de bien-être aux personnes âgées résidentes de l'EHPAD Jolivet des Martres-de-Veyre.

Depuis sa création Josette Martin est présidente de l'association. À ses débuts, l'association comptait cinq bénévoles, aujourd'hui elle en compte onze.

**La présidente** : Mme Martin est là pour promouvoir l'association, faire le lien avec la direction et la mairie, motiver les bénévoles

et bien entendu pour participer aux activités du jeudi après-midi. Elle est secondée par deux vice-présidentes Elvire Cardaci et Isabelle Carvalho et par la secrétaire et trésorière Nicole Miquel-Amachantoux.

Les bénévoles de Jolivet entretiennent de bonnes relations aussi bien avec la mairie, qu'avec la direction de l'EHPAD, le personnel de l'établissement, les résidents et leurs familles.

L'association se veut discrète et respectueuse, elle n'est pas là pour juger, mais pour écouter et distraire.

résidents (cf page 7 de ce bulletin).

Les bénévoles offrent également aux résidents de nombreux goûters (beignets, crêpes, brioches, bûches de Noël...), ainsi que des petits présents pour les anniversaires et Noël.

L'Association dispose d'un petit budget et fonctionne grâce aux cotisations versées par les membres, aux subventions (mairie, CCAS), aux dons, et grâce aussi aux manifestations organisées (ex : buvette de « la Sainte-Catherine » cette année, et le « loto-grilles » annuel).



Josette Martin, présidente des Bénévoles de Jolivet

## Le Judo-Club des Martres-de-Veyre (JCMV) :

Le club a fêté ses 40 ans la saison dernière. Il propose quatre principales activités que sont :

- **Le judo** : tous niveaux à partir de 4 ans (révolus) ;
- **Le jujitsu** : technique de défense ; travail pieds/poings ;
- **Le jujitsu dit « brésilien »** : travail au sol ;
- **Le body training** : entretien et renforcement musculaire pour tous.

Le JCMV est affilié auprès de la fédération française de judo et compte plus de 220 licenciés.

Quatre enseignants animent les vingt heures d'enseignement dispensés chaque semaine, et ce tout au long de l'année dans les deux dojos municipaux (Maison des sports Jean-Zay et dojo près de la médiathèque). Tous sont diplômés d'État (D.E.S. au B.P. JEPS) et salariés du groupement d'employeurs de la ligue d'Auvergne-Rhône-Alpes de judo.



Hichem Larbaoui, président du JCMV

En complément des actions pédagogiques, le club anime également des événements tels que « l'Arbre de Noël », un tournoi annuel regroupant plus de 300 combattants et un gala de fin d'année. Le JCMV participe également depuis de nombreuses années au Téléthon.

**Le président :** Hichem Larbaoui, 50 ans, ceinture noire de judo, est professeur de mathématiques en collège.

Il assure la présidence de ce club depuis septembre 2016, mais il est adhérent du club depuis plus de 15 ans. Il a également été compétiteur.

**Comment appréhendez-vous le rôle de votre association au sein de la collectivité ?**

Hichem Larbaoui : J'ai à cœur de conserver l'esprit « associatif » qui nous anime, j'en

profite pour remercier les dirigeants qui travaillent à mes côtés. Cet esprit que nous partageons avec les représentants de la commune s'articule autour de deux axes principaux que sont la joie de pouvoir pratiquer notre activité dans les meilleures conditions et assurer le rôle de « vivre ensemble » si essentiel dans la société civile aujourd'hui.

**Quelles sont vos relations avec la municipalité ?**

Excellentes ! Les échanges sont toujours constructifs et positifs. Nous mesurons la chance que nous avons de pouvoir disposer de superbes installations. Nous nous sentons soutenus pour l'ensemble de nos actions. Sans ce soutien, nous ne pourrions pas avoir plus de 200 licenciés dans une commune qui compte 4 000 habitants !



## Le Comité culturel :

La création du Comité Culturel dans sa forme actuelle date de 1996, à l'initiative de Jeanine Castanié, qui en est restée présidente jusqu'en 2016. L'objet de cette association est de proposer des animations culturelles aux habitants des Martres-de-Veyre.

Un groupe s'est très tôt mis en place pour travailler sur le patrimoine de la commune. Il consiste à recueillir témoignages, documents, photos et objets, en lien avec l'histoire des Martres-de-Veyre. Ce travail de longue haleine, nécessite de rencontrer et discuter avec les habitants, à les aider à fouiller dans leurs souvenirs, dans leurs albums de famille, à la recherche du document manquant pour comprendre un peu mieux un événement ou plus simplement, pour retracer certains aspects de l'histoire de la commune. Ce travail donne ensuite lieu à des expositions, proposées à la Maison du Patrimoine (quartier des Forts), et dans un second temps, à des publications. Elles sont au nombre de 5 depuis 2004 : « Les deux guerres vues des Martres », « Au temps de paysans », « Commerces, artisanat, petites industries, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à 1960 », « Les écoles » et « Archéologie, Les concours (1909-1932) ». Ces ouvrages, disponibles auprès du Comité Culturel, sont des traces importantes de la vie des Martres, permettant de retracer son histoire et son évolution au cours des décennies passées.

En parallèle, des liens étroits ont été établis avec les Archives Départementales du Puy-de-Dôme, qui participent à la numérisation de documents, sauvant ainsi de l'oubli des pans entiers de l'histoire locale. Dans ce cadre, des dizaines d'heures de film réalisés sur la commune lors de fêtes, parades, événements divers, depuis les années 60, ont été numérisées : une sélection sera présentée courant 2018 aux Martrois au cours de séances vidéo à la salle des fêtes.

En parallèle, des liens étroits ont été établis avec les Archives Départementales du Puy-de-Dôme, qui participent à la numérisation de documents, sauvant ainsi de l'oubli des pans entiers de l'histoire locale. Dans ce cadre, des dizaines d'heures de film réalisés sur la commune lors de fêtes, parades, événements divers, depuis les années 60, ont été numérisées : une sélection sera présentée courant 2018 aux Martrois au cours de séances vidéo à la salle des fêtes.

Un deuxième aspect de nos activités est de proposer au public des expositions aussi diverses que possible : peinture, sculpture, photo, vidéo. De très nombreux artistes, locaux ou non, viennent régulièrement présenter leurs œuvres, pendant deux semaines en général, à la Maison du Patrimoine.

L'association propose la plupart du temps, trois à cinq expositions par an, avec des moments-clés comme les Journées Européennes des Métiers d'Art en mars ou les Journées du

Patrimoine en septembre. Un vernissage est organisé chaque fois, en partenariat avec la mairie. Ces soirées auxquelles les présidents d'associations, membres de la mairie, et invités des exposants sont conviés, constituent des moments de discussion et de convivialité importants pour la vie de l'association et de la commune. Lors de ces expositions, le Comité Culturel cherche à faire venir le public martrois et les enfants des écoles quand le thème s'y prête. Des liens privilégiés ont été noués avec certains exposants, comme par exemple avec Mathias Cazin et Jean-Eddy Rémy. Ils avaient présenté l'artisanat haïtien lors d'une formidable exposition en 2016.

**À noter :** en raison des travaux de sécurisation nécessaires dans le quartier des Forts, rendant la Maison du Patrimoine inaccessible jusqu'à la fin 2017, le Comité Culturel a annulé deux expositions prévues pendant cette période. Ces activités redémarreront début 2018.

Enfin, une fois par an, le Comité Culturel propose un spectacle à la salle des fêtes (« Marcelin Caillou » en octobre 2016 pour les enfants, « Eliz and the chiks » concert de jazz en mars 2017 par exemple). Deux actions menées, pour l'une d'entre elles avec la mairie, qui ont permis de récolter des fonds pour Haïti. Les détails de ces opérations seront présentés dans le prochain bulletin municipal.

**Le président :** « Je suis arrivé en Auvergne en 1996 et aux Martres-de-Veyre en 2008. Quelques semaines après mon installation dans le centre du bourg, Jeanine Castanié m'a convaincue de rejoindre le Comité Culturel et permis ainsi de rencontrer des « personnages » assez extraordinaires et très attachants. Ils ont tous très largement participé à mon intégration dans la commune des Martres et je les en remercie encore ! Je suis ensuite devenu secrétaire de l'association pendant quelques années avant d'en être le président depuis 2016, à la suite de Jeanine. Depuis



Samuel Le Goff, président du Comité Culturel

lors, nous cherchons à poursuivre, dans le même esprit, ce qui avait été initié au cours des années antérieures et en particulier, à faire vivre la Maison du Patrimoine dans le quartier des Forts.

Par ailleurs, même si de nouveaux membres sont venus renforcer notre association et que notre bureau a été largement renouvelé, notre objectif est de faire venir de nouveaux adhérents, avec des idées nouvelles, des contacts, des projets originaux.

Depuis l'automne 2016, une page Facebook présentant les activités de l'association a été ouverte (Comité Culturel Mdv).»

**Quelles sont vos relations avec la municipalité ?**

S. Le Goff : Depuis l'origine, des liens très étroits ont été entretenus entre le comité culturel et la municipalité. La plupart de nos expositions reçoit le soutien de la commune, qui participe à la communication autour de l'événement, via le service dédié de la mairie. La municipalité intervient aussi lors du vernissage proposé à chaque fois. Enfin, nous sommes en relation très étroite avec la commission culture et vie associative, avec qui nous essayons de planifier au mieux l'occupation de la Maison du Patrimoine, en proposant un maximum d'événements différents au cours de l'année. Les relations sont, je trouve, extrêmement positives et constructives, chacun menant ses propres projets, mais en très bonne intelligence et de façon coordonnée.

Un des objectifs que nous cherchons à atteindre à cours terme, avec les services de la commune, est de renforcer la signalétique pour rendre plus visible les expositions et événements divers proposés dans le quartier des Forts. Ce point est particulièrement important pour renforcer la visibilité des actions proposées à la Maison du Patrimoine, par le Comité Culturel et par tous les autres acteurs culturels de la commune. J'espère que nous trouverons une solution courant 2018.

Nous cherchons également à nouer des liens avec les autres associations martroises, afin de renforcer la dynamique actuelle et de participer au mieux, à notre niveau, à la vie du village. ■

Écoles maternelle et élémentaire

Rentrée des classes 2017/2018

**C**ette rentrée 2017, effectuée le lundi 4 septembre, était différente des précédentes pour les deux écoles martroises. En effet, à l'école maternelle

Mme Pannetier, partie en retraite bien méritée début juillet, a laissé sa place à une toute nouvelle directrice Mme Gillet ; souhaitons-lui la bienvenue. D'autre part, les élèves de l'école élémentaire ont pu découvrir une école entièrement

renovée pour appréhender la nouvelle année scolaire dans les meilleures conditions (cf article sur les travaux page 5). Le maire, les élus et l'ensemble des agents communaux souhaitent une bonne année scolaire 2017/2018 aux écoliers martrois. ■



Rentrée des maternelles - les élèves et leurs parents attendent que l'école ouvre ses portes



Classe de Grande Section de Mme Gillet, nouvelle directrice de l'école maternelle



Rentrée des élèves de l'élémentaire dans une école entièrement renovée



Les CE1/CE2 de Mme Rochefort découvrent leur toute nouvelle salle de classe

**G**arrosserie **JOAQUIM et Fils**  
 Tôlerie - Peinture - Mécanique  
 Toutes marques - Pare Brise  
 \*Agrée ASSURANCES - Prêt de véhicules\*  
**04 73 39 93 88**  
 41, rue de la Toilerie - 63730 Les Martres de Veyre

**DA SILVA Manuel**  
 Ravalement de façades  
 Neuf et restauration  
 159 rue Saint-Verny 04 73 39 22 80  
 63730 Les Martres de Veyre 06 08 72 88 63

Collège Jean-Rostand

Rentrée des classes 2017/2018

**P**our cette nouvelle année scolaire, 7 classes de 6<sup>e</sup> (soit 184 élèves) ont effectué leur rentrée au sein du collège Jean-Rostand des Martres-de-Veyre.

Le lundi 4 septembre, dès 8 heures, Valérie Husar, nouvelle principale (arrivant du collège Jules-Romains d'Ambert - 500 élèves), et Gilles Ceyras, principal adjoint, ont accueilli ces élèves de 6<sup>e</sup>. Une journée où ils étaient seuls au collège afin de prendre possession des locaux en douceur. Quant à leurs parents, ils ont été reçus de 8h à 9h par l'équipe de direction. Pour leur part, les élèves de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ont fait leur rentrée le lendemain matin, mardi 5 septembre.



Rentrée des classes des élèves de 6<sup>e</sup>, lundi 4 septembre



Rentrée des classes des élèves de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, mardi 5 septembre



Les 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cherchent leur classe sur les listes

Pour cette nouvelle année scolaire, le collège Jean-Rostand compte 30 classes. Le dispositif ULIS est maintenu et compte, comme l'an dernier, 16 élèves (enfants en situation de handicap). **L'effectif total pour l'année 2017/2018 est de 820 collégiens.**

Le collège conserve son dispositif bilingue anglais/allemand bien qu'il concerne peu d'élèves. Les sections sportives : football et handball se portent bien et participent activement au dynamisme de l'établissement. ■

**Amorim & fils**  
 contact@amorim-fils.fr  
 Maçonnerie générale - Carrelage - Extension -  
 Aménagements extérieurs : terrasse et murs de clôture, pavage  
 Contactez nous, le devis est gratuit.  
 www.amorim-fils.fr  
**Tel. : 04 73 69 74 29 ou 06 52 73 33 28**  
 SARL Amorim & fils, 131, rue A.Daubré - 63730 Les Martres de Veyre.

**Valérie PALMA**  
 Réflexologue  
 07.50.88.57.93  
 163 rue des Vergers  
 63730 LES MARTRES DE VEYRE

## ASLH / NAP

## Une nouvelle année qui se peaufine...

**A**près avoir clôturé l'année scolaire 2016/2017 par un pique-nique géant dans le parc municipal, c'est reparti pour une nouvelle année scolaire !

2016/2017 aura été riche pour les petits et les plus grands écoliers avec une belle diversité des activités proposées aux enfants lors des temps périscolaires (ALSH). Concernant les N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires), là encore l'équipe a travaillé, sous la direction d'Alexandra Pabiot, afin de proposer un large panel d'activités.

Maintenant place à la rentrée 2017/2018 avec, pour les élèves de l'école élémentaire, une cour de récréation entièrement rénovée et pour les maternelles l'arrivée d'une nouvelle directrice, Mme Gillet.

Les N.A.P. sont reconduits afin de permettre aux écoliers qui souhaitent s'inscrire de découvrir tout un panel d'activités. Cette année, il sera proposé :

- des ateliers sportifs : football, handball, judo, rugby, boule lyonnaise...
- des ateliers culturels : théâtre, média'tap, écriture...

- des ateliers manuels : loisirs créatifs, dessin, marionnettes...
- des ateliers divers : country, yoga, et d'autres à découvrir.

**Contact :**

Renseignements sur les NAP : tap@lesmartresdeveyre.fr  
Renseignements sur l'ALSH (garderie) : alsh.cantine@lesmartresdeveyre.fr

L'équipe du service ALSH et NAP souhaite à tous les écoliers martrois une bonne année scolaire. ■

Vendredi 7 juillet, pour la fin de l'année scolaire 2016/2017, les écoliers ont pique-niqué dans le parc municipal



**COIFF'LYNE**

MASCULIN-FEMININ  
8H30 - 12H  
13H30 - 18H30  
SAMEDI  
NON STOP

COUPE TRADITIONNELLE

RASOIR-CISEAU

60 AVENUE DE LA GARE 63730 LES MARTRES DE VEYRE  
04 73 39 92 31

**ALLIANCE TAXI**  
Gilles Message

Transports de Malades/Assis  
Remboursement toutes caisses

Tel: 04.73.39.71.20  
Port: 06.81.36.30.95

Mail: messagegilles@gmail.com  
40 Avenue de la Gare  
Les Martres de Veyre

RNE: 398 199 117

## Cirque

## Salle comble pour « Un cirque pour la vie »

**L**e 30 juin dernier, à la salle des fêtes, l'ensemble des classes de l'école élémentaire a offert, à un public conquis, un spectacle sur le thème du cirque.

S'inspirant du livre jeunesse « Un cirque pour la vie », chaque classe a réalisé un tableau mêlant musique, danse, théâtre, ou acrosport...

Cette représentation était le point d'orgue d'un travail commencé dès septembre 2016, avec le cirque comme fil conducteur...

**...Un travail sur l'année :**

**De septembre à décembre 2016**, les enfants ont découvert plusieurs aspects du cirque :

- lecture de l'ouvrage « Un cirque pour la vie » qu'ils ont revisité dans leur spectacle ;
- découverte du spectacle du « Cirque de Noël » à Clermont-Ferrand ;
- sensibilisation musicale autour de l'univers du cirque ;
- immersion dans l'histoire du cirque, de ses métiers et de la vie des circassiens grâce à un fond documentaire prêté par la médiathèque « Alexandre-Vialatte ».

**De janvier à avril 2017**, place à la pratique :



- écriture de textes, de chansons, d'histoires... en cours d'éducation musicale donnant naissance au conte musical « Un cirque pour la vie » ;

- accueil en résidence de la troupe professionnelle « K-Bestan » et initiation aux arts du cirque : jonglage, équilibre, acrobatie... avec présentation de leurs talents à l'occasion d'un spectacle donné devant les parents en avril dernier, le tout sous le chapiteau monté pour ce projet.

**En mai et juin :**

- réalisation de la décoration de la salle du spectacle par les écoliers sur le temps périscolaire, avec l'implication totale de l'équipe d'animation des services d'ALSH et restaurant scolaire ;
- réalisation d'une fresque immense par certaines classes durant les NAP ;
- répétitions du conte musical à la salle des fêtes par toutes les classes pendant plusieurs semaines ;
- finalisation de l'écriture et de la « voix-off » ;
- création des décors du spectacle par les classes de CM1 et CM2.

**30 juin :**

Le spectacle s'est déroulé devant une salle comble pendant près de deux heures devant un public attentif et ravi.

**Un grand bravo à tous les acteurs de cet événement : tous les écoliers participants, enseignants, personnel ALSH, restaurant scolaire et TAP, médiathèque « Alexandre-Vialatte », services techniques municipaux.**

**De plus, merci à l'Amicale Laïque qui a apporté un soutien financier (en plus de**

celui de la municipalité) ainsi qu'aux deux associations de parents d'élèves (APEIMV et FCPE) pour leur soutien logistique important, sans qui ces projets n'auraient pas pu voir le jour. ■



Travaux sur l'A75

## Autoroute A75 : Travaux de stabilisation du remblai de la Jonchère en fin d'année

**D**epuis la construction de l'A75, le remblai de la Jonchère (à hauteur de l'Auzon) subit des instabilités récurrentes dans le sens Montpellier > Clermont-Ferrand. Déjà renforcé en 2011, il nécessite de nouveaux travaux de renforcement afin

de le stabiliser durablement. Des fissures sont apparues, la chaussée est déformée, il est temps d'intervenir pour la sécurité des automobilistes. **L'enjeu est donc d'assurer la sécurité du trafic et des usagers.**

**Quand ?**

APRR (société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône) réalise les travaux de sécurisation

du remblai et doit modifier les conditions de circulation :

**Du 9 octobre 2017 au 22 décembre 2017 :**

- Fermeture de la bretelle d'entrée du diffuseur n°5 en direction de Clermont-Ferrand.

- Circulation sur l'A75 sur une seule voie sur 3 kms dans le sens Issoire > Clermont-Ferrand.

**Du 22 décembre 2017 à décembre 2018 :**

- Circulation sur deux voies réduites en direction de Clermont-Ferrand.

**N.B. : Perturbation du trafic sur l'A75 dans le sens Issoire > Clermont aux heures de pointe du matin et du soir.**

Un report de circulation est à prévoir sur les communes d'Orcet, Mirefleurs, Le Cendre, Cournon et La Roche-Blanche.

**Restez informés !**

> Infos trafic en temps réel sur [www.aprr.fr](http://www.aprr.fr)  
Les Infos trafic regroupent toutes les actualités des travaux sur le réseau APRR.

> Alerte e-mail : abonnez-vous gratuitement à *Planning +* et recevez toutes les informations sur les travaux dans votre boîte mail.

> Autoroute info 107.7 : écoutez 107.7 pour suivre l'évolution du trafic pendant votre voyage. ■



Nouveautés

## Transferts de compétences aux mairies

**A**vec la « loi de modernisation de la justice du XXIe siècle », adoptée le 18 novembre 2016 (et publiée au Journal officiel le 19 novembre 2016), les communes se voient transférer de nouvelles compétences, notamment en matière d'état civil.

l'ordre des prénoms peut également être demandée.

*Attention : si l'officier d'état-civil estime que la demande de changement ne revêt pas un intérêt légitime, il saisit le procureur de la République. Si le procureur s'oppose au changement de prénom, il est possible de saisir le juge aux affaires familiales.*

**CHANGEMENT DE PRÉNOM :**

Les demandes de changement de prénom sont dorénavant traitées dans la mairie du lieu de résidence ou du lieu de naissance. Le changement de prénom doit justifier d'un intérêt légitime. L'adjonction, la suppression ou la modification de

**Bientôt LE PACS :**

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, l'enregistrement, la modification et la dissolution des pactes civils de solidarité (Pacs) seront transférés à l'officier d'état civil de la mairie de résidence.

En attendant la mise en place de ce

changement, les personnes souhaitant conclure un Pacs d'ici cette date, doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant toujours :

- soit au tribunal d'instance compétent (lieu de leur résidence commune) ;

- soit à un notaire.

*Rappel : le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.*

Source : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ■

Rappel de la réglementation

## Nuisances sonores : respectons le voisinage

**L**es bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant...);

- par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...);

- ou par un animal (abolements...).

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, c'est-à-dire entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne.

**En journée :** le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps.

**La nuit :** lorsque le bruit est commis entre 22h et 7h du matin, l'infraction pour tapage nocturne est possible sans que ce bruit soit répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps. L'auteur du tapage doit toutefois être conscient du trouble qu'il engendre, sans prendre les mesures pour y remédier.

**Pour toute nuisance sonore, il est recommandé d'engager des démarches amiables** (entrevue, envoi d'un courrier,

recours à un conciliateur de justice...).

Si aucun arrangement amiable n'est conclu, vous pouvez déposer une plainte en faisant appel aux forces de l'ordre (gendarmerie, police municipale) pour constater le trouble si l'auteur agit de nuit (de 22h à 7h), quel que soit le type de bruit commis. Le bruit doit être audible d'un logement à un autre.

Vous pouvez également appeler la gendarmerie ou la police municipale si l'auteur agit en plein jour et commet des nuisances : injurieuses, intenses, répétées ou longues. Une amende forfaitaire peut alors lui être infligée à hauteur de 68 € si l'auteur des troubles règle l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant) ; et 180 € au-delà de ce délai.

**À savoir :** une personne victime de multiples menaces ou insultes pour de faux motifs de nuisances sonores peut également porter plainte pour harcèlement.



En cas de dénonciation calomnieuse : une personne qui prévient à tort la police ou la gendarmerie pour des faits de nuisances sonores risque une condamnation pour dénonciation calomnieuse.

Une dénonciation est calomnieuse lorsqu'on dénonce une personne à la police ou à la gendarmerie pour des faits que l'on sait totalement ou partiellement inexacts. La peine maximale est de 5 ans de prison et 45 000 € d'amende.

La personne visée par la fausse dénonciation peut porter plainte au pénal contre l'auteur des faits. Ce dernier peut aussi être poursuivi par le procureur de la République.

source : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
Plus d'informations sur ce même site. ■

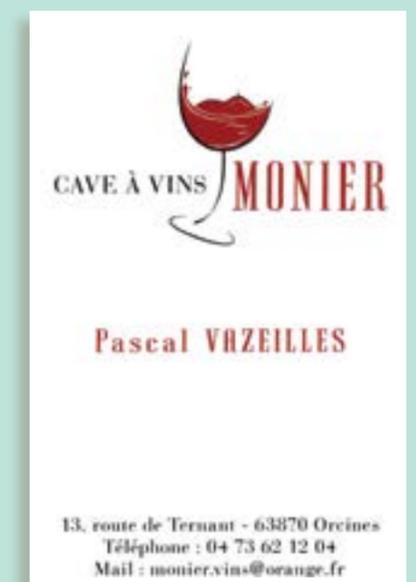
**Nouveaux arrivants ou déménagement sur les Martres-de-Veyre ?**

Pensez à vous rendre en mairie pour vous inscrire sur les listes électorales. Apportez votre pièce d'identité en cours de validité et l'original d'un justificatif de domicile avec votre nouvelle adresse.

**Élections sénatoriales 2017 :**

Les élections sénatoriales auront lieu en France le dimanche 24 septembre 2017 afin de renouveler la moitié des membres de la chambre haute du Parlement, soit 170 nouveaux sénateurs. Ce renouvellement concerne les départements allant, dans l'ordre minéralogique, de l'Indre-et-Loire (37) aux Pyrénées-Orientales (66) ainsi que les départements d'Île-de-France et outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon).

Le vote s'effectue au suffrage universel indirect par un collège d'environ 160 000 grands électeurs. Dans chaque département, les sénateurs sont élus par des élus locaux : députés et sénateurs de la circonscription, conseillers régionaux et départementaux et délégués des conseillers municipaux.



## Secteur Animation Jeunes (SAJ)

### Le SAJ fait sa rentrée !

Le secrétariat a rouvert ses portes lundi 4 septembre à 9 heures. Vous pouvez depuis cette date, venir adhérer ou renouveler votre adhésion au Secteur Animation Jeunes de Mond'Arverne Communauté pour l'année scolaire 2017-2018. Le bulletin d'adhésion est disponible en mairie ou directement dans les locaux du SAJ.

L'accueil Jeune, espace d'échange, de détente, de jeux, mais aussi de construction de projet avec les collégiens, débutera dans le courant du mois de septembre et se déroulera dans la salle située dans les locaux du Secteur Animation Jeunes (à côté du collège Jean-Rostand) tous les vendredis en période scolaire de 15h30 à 17h30.

Les inscriptions pour les vacances de la Toussaint 2017 débuteront le mercredi 4 octobre à 9 heures directement au secrétariat du SAJ ou par téléphone.

D'autre part, vous retrouverez tous les détails de la programmation des vacances dans le « guide infos jeunes », à paraître durant le mois de septembre et sur le site



internet : <http://www.sitesaj.fr>

Toute l'équipe du Secteur Animation Jeunes souhaite une bonne rentrée aux élèves et vous dit à très bientôt.

#### CONTACT :

Rue Pierre-et-Marie-Curie - Les Martres-de-Veyre  
Tel. : 04 73 39 76 29  
Email : [saj.falgvac@orange.fr](mailto:saj.falgvac@orange.fr)



## Urbanisme

### Permanences de l'instructeur ADS

Mond'Arverne Communauté vous informe qu'un service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) du Grand-Clermont tient des permanences dans plusieurs communes de la communauté de communes Mond'Arverne, mais uniquement sur rendez-vous.

#### Rôle de l'ADS :

L'instructeur du service ADS aide les habitants dans leurs démarches en matière d'urbanisme, sur le plan technique et juridique. Vous pouvez ainsi le consulter pour des projets relatifs à des travaux ou à des aménagements en cours d'instruction ou à venir (permis de construire, d'aménager

ou de démolition, déclaration préalable, etc.). À noter que le maire de la commune de résidence reste cependant l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

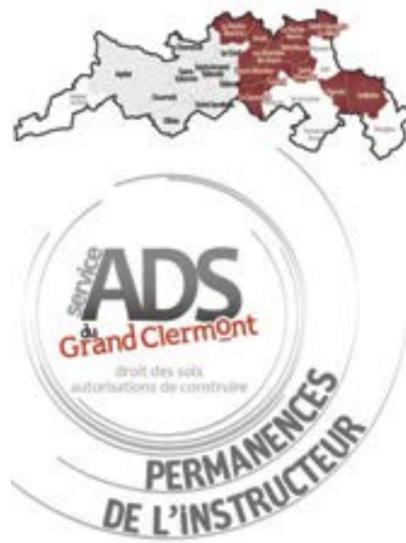
#### Prochaines permanences :

##### À Veyre-Monton :

Siège de Mond'Arverne - ZA Le Pra de Serre - de 9h à 12h les mercredis 13 septembre, 11 octobre, 22 novembre, 20 décembre.

#### Prendre rendez-vous :

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter par téléphone le service ADS du Grand Clermont au 04 44 44 60 90 (entre 9h et 12h).



## Piscine intercommunale

### Nouveaux tarifs pour la piscine intercommunale



- pour deux accompagnateurs adultes lors des séances bébés nageurs ;
- pour les accompagnateurs de groupes (dans la limite de 2 personnes) ;
- pour un accompagnateur de personnes porteuses de handicap.

#### Les espaces :

Le centre nautique propose quatre espaces différents :

- une pataugeoire permet aux tout-petits de se familiariser avec l'élément aquatique ;
- un bassin sportif de 25 mètres pour les nageurs expérimentés ;
- un bassin ludique, d'une profondeur de 70 à 120 cm, destiné aux personnes en phase d'apprentissage et aux activités sportives et de détente ;
- un espace détente (sauna et douches hydromassantes).

Le programme des activités pour la rentrée 2017 est d'ores et déjà accessible à l'accueil de l'établissement.

#### CONTACT :

Piscine Val d'Allier Comté  
Rue de Vignolat - Longues  
63270 Vic-le-Comte  
Tel. : 04 73 70 66 99  
Email : [piscine@mond-averne.fr](mailto:piscine@mond-averne.fr)

Le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté a décidé d'harmoniser les tarifs d'entrée du centre nautique Val d'Allier Comté afin d'offrir un accès facilité à l'ensemble des habitants des 28 communes de Mond'Arverne Communauté. Cette nouvelle grille tarifaire s'applique depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017.

#### QUELQUES TARIFS :

- entrée unitaire plein tarif : 3,40€ ;
- école de natation : 135€ / 30 séances ;
- leçons de natation enfants : 45€ / 10 séances ;
- animations seniors : 46€ / 10 séances ;
- animations adultes : 55€ / 10 séances ;
- aquabike : 95€ / 10 séances et 11€ prix unitaire ;
- bébés nageurs / jardin d'eau : 50€ / 8 séances.

pour les autres activités adultes : aquadouce, aquaphobie, aquaforme, aquatraining, aquapalmes... Les tarifs sont applicables sur présentation de justificatifs (justificatifs de domicile de moins de 3 mois, carte d'identité pour les conditions d'âge, cartes étudiants, carte MDPH pour les personnes en situation de handicap).

#### Gratuité :

- pour les enfants de moins de 4 ans ;



## Médiathèque « Alexandre-Vialatte »

### Vive la rentrée... à la médiathèque

Cette rentrée littéraire se conjugue avec un nouvel aménagement pour plus d'espace, de lumière et de confort. Et si la médiathèque devenait tout simplement un lieu où l'on a envie de prendre son temps et se détendre !

La médiathèque « Alexandre-Vialatte » met à votre disposition :

- l'accès gratuit à la WIFI 63 ;
- des nouveautés mensuelles à découvrir pour attiser la curiosité des adultes, des

enfants et des adolescents.

- les ressources numériques du Conseil départemental 63 : e-book, musique, films en streaming et e-learning, désormais accessibles à distance sur une seule plateforme et gratuit pour les adhérents.

#### Événement :

Pour cette rentrée, la médiathèque vous invite à un moment privilégié : « La Rentrée Littéraire ».

**Le principe :** une rencontre culturelle avec l'intervention de Monique Jouvancy et Anne Gaydier, de la compagnie Lectures

à la carte. Elle présenteront 10 romans « coups de cœur » de cette rentrée et liront des passages à haute voix pour vous faire partager ce qu'elles ont aimé dans ces ouvrages. Pour elles, cette rencontre est « un partage avec le public sans autres critères de choix que notre propre plaisir de lecteur... ».

Rendez-vous le samedi 7 octobre à 17h30 dans les locaux de la médiathèque « Alexandre-Vialatte ».

Préinscriptions au 04.73.39.28.17 ou par mail à : [mediatheque@lesmartresdeveyre.fr](mailto:mediatheque@lesmartresdeveyre.fr)



Entrée avec le guichet d'accueil et de prêt



Vue d'ensemble



Espace jeunesse (petite enfance et jeunes)

## Exposition

### « Les Gaulois dans les étoiles », repoussée, débute en septembre

Pour des raisons d'emploi du temps, l'association LUERN a été contrainte de repousser de plusieurs mois son exposition « Les Gaulois dans les étoiles ». Initialement prévue du 20 juillet

au 20 septembre, l'exposition aura finalement lieu du 16 septembre au 10 octobre.

L'archéologie et l'histoire nous enseignent que les Gaulois étaient fascinés par la course du ciel, du soleil et des étoiles, qui ont déterminé leurs réalisations architecturales et ont inspiré de nombreux artistes contemporains.

#### Un peu d'histoire :

À Alexandre le Grand, qui leur demandait ce qu'ils craignaient le plus, des chefs gaulois répondirent qu'ils n'avaient peur que d'une seule chose : « que le ciel leur tombe sur la tête ! ». Popularisée par la bande dessinée, cette célèbre expression exprime moins la crainte superstitieuse d'un peuple considéré, à tort, comme primitif, que sa fascination pour le ciel, les astres et les phénomènes naturels. En effet, les auteurs grecs et latins décrivent les Gaulois en observateurs attentifs de la voûte céleste, de la course du soleil et des étoiles, dont ils tiraient notamment leurs

oracles. Ce que confirment les découvertes archéologiques : la découverte de grands calendriers en bronze, utilisés sur les sanctuaires pour planifier les cérémonies religieuses qui rythmaient les saisons, témoignent de leur connaissance approfondie du cycle solaire et lunaire. Leurs principales fêtes étaient fixées en fonction d'événements astronomiques, comme le lever et le coucher du soleil ou de certaines étoiles sur la ligne d'horizon, à certains moments précis de l'année.

Le peuple gaulois des Arvernes, qui ont fondé leur capitale au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère sur le plateau de Corent, ne faisait pas exception. Les fouilles archéologiques menées sur le site y ont mis au jour un grand sanctuaire qui constituait probablement leur principal lieu de culte. L'étude des traces que cet édifice a laissées dans le sol montre que son architecture a été soigneusement planifiée, en faisant appel à des conceptions géométriques et symboliques complexes. Son orientation a été déterminée par le lever du soleil et de certains astres, comme le démontrent les recherches conduites par David Romeuf, ingénieur informaticien à

l'université de Lyon et astronome amateur et éclairé. Ses clichés, réalisés sur place à certaines dates correspondant aux principales fêtes du calendrier gaulois, en constituent la preuve, autant que de véritables œuvres d'art.

#### L'exposition :

La magie du site de Corent et de son passé enfoui ont inspiré plusieurs artistes contemporains. Le peintre genevois Jan Figar est l'un d'eux, qui a parcouru le plateau de jour et de nuit, le regard fixé sur l'horizon et la tête dans les étoiles. Ses œuvres seront exposées : aquarelles préparatoires, toiles et gravures. Une copie grandeur nature du célèbre calendrier de Coligny, conservé au musée gallo-romain de Lyon, ainsi que des maquettes et des photographies, compléteront cette exposition organisée par le LUERN en hommage aux conceptions scientifique et artistique de « nos ancêtres » les Gaulois.

#### Rendez-vous :

Du 16 septembre au 10 octobre 2017  
Ouvert du jeudi au dimanche de 16 heures à 19 heures. Maison du Patrimoine (quartier des Forts - derrière l'église). Entrée libre. ■

## Spectacle familial

### Ouverture de la saison culturelle de Mond'Arverne

La saison culturelle 2017/2018 de Mond'Arverne Communauté débutera le vendredi 29 septembre aux Martres-de-Veyre avec un spectacle de cirque familial. Intitulé « Thé

Perché », et interprété par la compagnie Prise de pied, ce spectacle s'adresse à un public familial.

Les spectateurs assisteront à un cérémonial : celui de préparer et de servir le thé à des hôtes. Mais rien ne se passe jamais comme prévu... Ce rite millénaire va très vite être bousculé par des acrobaties poétiques, émaillées de situations burlesques. Plateaux en position instable, verres qui volent... On sourit et on frémit devant les

envolées, les portés et les équilibres !

Ce spectacle dure environ 35 minutes, après lesquelles la compagnie échangera avec le public autour d'une dégustation de thés et tisanes.

#### Rendez-vous :

Vendredi 29 septembre à 20h30 à la salle des fêtes.

Entrée libre, dans la limite des places disponibles.

#### Plus d'infos :

Plus d'infos sur les autres spectacles de la saison culturelle auprès de Mond'Arverne Tourisme : 04 73 79 42 98 (bureau de Gergovie) ■



## Spectacle Veyre-Monton / Les Martres-de-Veyre Les deux communes s'associent pour accueillir Chraz

**A**près le succès du spectacle « Les tartignolles » en avril 2016, les municipalités de Veyre-Monton et des Martres-de-Veyre mutualisent une seconde fois leurs moyens et vous proposent une nouvelle programmation culturelle en commun.

En 2016, c'est à la salle des fêtes des Martres-de-Veyre qu'avait lieu l'événement, cette année c'est donc au tour de la commune de Veyre-Monton d'accueillir un nouveau spectacle. Ainsi, le 28 octobre c'est le célèbre Chraz qui viendra jouer son spectacle intitulé « Euh... ». Créé au printemps 2015, le texte a été rédigé par l'artiste.

### Un petit avant goût :

*Si le soleil était une orange, la terre serait un grain de riz à quelques mètres et si l'univers avait un an, nous les homo-sapiens, on ne serait là que depuis 20 minutes, mais est-ce une raison pour ne pas se la péter grave ? À cette question, Chraz répond catégoriquement : « Euh... je ne crois pas, euh... à moins que je ne me trompe ? ».*

*À contre-courant du pessimisme mondial, il ne doute de rien, ni de la supériorité de notre planète sur les autres astres, ni de celle de l'homme sur les autres babouins parce que... euh... bon ! Il est sûr aussi qu'en abordant comme toujours les thèmes inépuisables de la*

*bêtise humaine, il ne risque pas de se retrouver au chômage avant... euh... faut voir !*

*Mise en scène: Violette Campo*

*Régie: Janet*

*Textes: Chraz*

*Production: Monsieur Max et Le Malela*

**Ce spectacle est ouvert à tout public à partir de 10 ans.**

### CRITIQUES :

#### La presse en parle...

*« Très bon spectacle drôle et criant de vérité. Avec ses faux airs d'Einstein, Chraz est un relativiste. Il n'impose rien, mais donne à réfléchir avec générosité et humour. »* par Semioblog

#### Le Public le dit...

*« Il y a mille et une façons de résister à la bêtise ambiante et Chraz a choisi l'humour. C'est souvent grinçant, très incisif et toujours intelligent. Allez l'écouter, c'est une performance et nos zygomatiques ont besoin d'être stimulés en ces temps troublés »* par dolcezza

*« Original et percutant »* par Sophie Avignon  
*« Excellent !! Nous avons passé une très très très agréable soirée. Une analyse complète de notre société... très incisive, et ponctuée de beaucoup de gaieté. Surtout, excellente maîtrise du texte !!!! On a affaire à un grand professionnel du rire !!! À voir absolument ».* par michelb84 ■



### RENDEZ-VOUS :

**Samedi 28 octobre à 20h30 à la salle Harmonia de Veyre-Monton.**

#### Tarif :

5€ et gratuit pour les moins de 16 ans

#### Acheter des places :

- à partir du 18 octobre : à la mairie de Veyre-Monton (26 Rue Cheix Monton) aux heures d'ouverture.

- le jour du spectacle sur place (dans la limite des places disponibles).

## Journées européennes du Patrimoine

## La mairie vous ouvre ses portes

**D**ans le cadre des 34<sup>e</sup> Journées européennes du Patrimoine, la municipalité propose pour la première fois aux Martrois de les accueillir le **dimanche 17 septembre** à la mairie, afin de découvrir les coulisses de cet établissement public : visite du bâtiment, exposition de documents d'archives (cadastre, état civil, anciens bulletins municipaux...). **À cette occasion, la mairie vous ouvrira ses portes de 10h à 12h et de 14h à 18h.** ■



## A G E N D A

### EXPOSITION « LES GAULOIS DANS LES ÉTOILES »

Organisée par l'association LUERN avec le soutien de la municipalité

Maison du Patrimoine (cf page 35)

**Du 16 septembre au 10 octobre**

### JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Organisées par la municipalité

Place Alphonse-Quinsat de 14h à 18h (cf page 37)

**Dimanche 17 septembre**

### FESTI'COUNTRY

Organisé par la section country de l'Amicale Laïque

Autour de la place Alphonse-Quinsat à partir de 15 heures

puis concerts à partir de 18h30 à la salle des fêtes (cf page 21)

**Samedi 23 septembre**

### SPECTACLE « THÉ PERCHÉ »

Organisé par Mond'Arverne Communauté

Salle des fêtes à 20h30. Entrée gratuite (cf page 35)

**Vendredi 29 septembre**

### APRÈS-MIDI SPORTIVE

Organisée par l'USMV Gymnastique

Salle des fêtes à partir de 13h30 (cf page 19)

**Samedi 30 septembre**

### VIDE-GRENIERS + BOURSE AUX VÊTEMENTS, JOUETS ET PUÉRICULTURE

Organisés par l'Amicale Laïque

Quartier des écoles toute la journée (cf page 15)

**Dimanche 1<sup>er</sup> octobre**

### DON DU SANG

Collecte organisée par l'Amicale des Donneurs de Sang de la région martroise (cf page 12)

Salle des fêtes de 8h30 à 11h30 et de 16h à 19h30

**Lundi 2 octobre**

### « LA RENTRÉE LITTÉRAIRE »

Organisée par la médiathèque « Alexandre-Vialatte »

Locaux de la médiathèque à 17h30 (cf page 34)

**Samedi 7 octobre**

### DÎNER DU JUMELAGE ARCOZELO

Organisé par l'association de jumelage Les Martres-de-Veyre /

Arcozelo - sur inscription avant le 23 septembre (cf page 19)

Salle des fêtes à 19h30

**Samedi 7 octobre**

### SALON NATIONAL DU LIVRE

Organisé par l'association « En Toutes Lettres »

Salle des fêtes de 10h à 19h (cf page 20)

**Samedi 28 octobre**

### SPECTACLE « EUH... » DE CHRAZ

Organisé par les communes de Veyre-Monton et Les Martres-de-Veyre

Salle Harmonia de Veyre-Monton à 20h30 (cf page 36)

**Samedi 28 octobre**

### TÉLÉTHON CMV

Organisé par le CMV (cyclos et VTT des Martres-de-Veyre)

Salle sous la scène de 8h à 12h (cf page 14)

**Dimanche 29 octobre**

### CONCOURS DE BELOTE USMV RUGBY

Organisé par l'USMV Rugby

Salle des fêtes à 20 heures

**Samedi 4 novembre**

### LOTO OHMV ET CHORALE

Organisé par l'OHMV et la Chorale des Martres-de-Veyre

Salle des fêtes à 15 heures

**Dimanche 5 novembre**

### CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Organisée par la municipalité

Place Alphonse-Quinsat à 11h30

**Samedi 11 novembre**

### BOURSE AUX LIVRES DE NOËL

Organisée par l'association « En Toutes Lettres »

Salle des fêtes de 9h à 17h

**Dimanche 12 novembre**

### LOTO USMV FOOTBALL

Organisé par l'USMV Football

Salle des fêtes à partir de 19h30

**Samedi 18 novembre**

### 363<sup>e</sup> FÊTE DE LA SAINTE-CATHERINE

Organisée par la municipalité

Salles communales

**Samedi 25 et dimanche 26 novembre**

**CLASSE 77 DES MARTRES-DE-VEYRE :** Afin de fêter au mieux le passage à la soixantaine, la classe 77 organisera **un banquet le samedi 28 octobre 2017**. Tous les Martrois/Martroises concernés et intéressés peuvent prendre contact avec : M. Pélisser au 04 73 39 24 17 ou P. Melon au 04 73 39 21 57 ou M. Laurençon au 04 73 39 97 37. Les conjoints sont acceptés au banquet.

## SOCIAL

### CIRCONSCRIPTION DÉPARTEMENTALE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE SUD-AGGLO

L'équipe en charge de cette aide de proximité est composée de professionnels de santé et du secteur social assurant une action quotidienne de prévention, d'accompagnement social et médico-social avec et auprès des familles en difficulté :

- assistants sociaux ;
- conseillères en économie sociale et familiale ;
- accompagnateurs en insertion professionnelle ;
- infirmières puéricultrices, médecin, sages-femmes ;
- secrétaires médico-sociales.

Responsable de circonscription : **Véronique PAUQ**

► 73, rue de la Garenne

63730 LES MARTRES-DE-VEYRE

L'accueil du public est assuré de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

► Prise de rendez-vous avec les assistantes sociales et renseignements : 04 73 39 65 60

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS vient en aide aux familles ou à des personnes en difficulté passagère, après examen des situations au cas par cas.

► Renseignements sur ces aides auprès de la mairie : 04 73 39 90 75

► social@lesmartresdeveyre.fr

### EHPAD JOLIVET

Établissement d'hébergement communal pour personnes âgées dépendantes.

► 04 73 39 23 25

► ehpad-jolivet-mdv@orange.fr

### CENTRE SOCIAL

► Place des Combattants AFN

63730 Les Martres-de-Veyre

Le centre social regroupe 4 entités :

- la mission locale pour l'emploi :

Cette structure est ouverte :

- aux jeunes de 18 à 25 ans, plus globalement aux demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion.

- aux adultes, pour aider les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans dans leur insertion professionnelle.

Locaux de l'ancienne mairie (rez-de-chaussée). Sur RDV les lundis et mardis après-midi et les jeudis et vendredis matin.

► RDV au 04 73 84 42 76

- la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) :

Permanence sans rendez-vous tous les mardis de 13h30 à 16h30 (sauf vacances scolaires).

Locaux de l'actuelle mairie (1<sup>er</sup> étage)

- le Relais Assistantes Maternelles (RAM) de Mond'Arverne :

Accueil des parents, futurs parents et assistantes maternelles.

► 04 73 39 86 95

- le Multi-accueil « Le Petit Prince » de Mond'Arverne :

Accueil temporaire des enfants de moins de 4 ans. Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30.

► 04 73 39 29 35

### REPAS À DOMICILE

Service de Mond'Arverne Communauté

Peuvent bénéficier de ce service, les personnes âgées et les personnes, quel que soit leur âge, rencontrant une difficulté passagère à la suite d'une opération, d'une maladie ou pendant une convalescence.

► 04 73 39 62 00

### AIDE-MÉNAGÈRE

Service du SIAM de Vic-le-Comte

Toute personne retraitée et dont l'état de santé nécessite une aide matérielle pour rester à domicile peut bénéficier de l'intervention d'une aide-ménagère.

► Place de la Mairie 63270 VIC LE COMTE

► 04 73 69 24 28

### TÉLÉ-ASSISTANCE

Service du Conseil départemental

Service réservé aux personnes de plus de 65 ans vivant seules : possibilité d'alerter une centrale d'écoute 24h/24 par une simple pression sur un bouton.

Formulaire préalable à remplir, disponible en mairie ou téléchargeable sur : [www.puydedome.com](http://www.puydedome.com)

## SERVICES COMMUNAUX

### ACCUEIL

► 04 73 39 90 75

► contact@lesmartresdeveyre.fr

### POLICE MUNICIPALE

► 04 73 39 32 38

► police@lesmartresdeveyre.fr

### URBANISME

► 04 73 39 32 39

► service.urbanisme@lesmartresdeveyre.fr

### MÉDIATHÈQUE COMMUNALE « ALEXANDRE-VIALATTE »

Horaires d'ouverture :

- mardi : 15h00-17h30

- mercredi : 10h00-12h00 et 14h00-18h30

- vendredi : 15h00-18h00

- samedi : 10h00-12h00 et 14h30-17h30

► 04 73 39 28 17

► mediatheque@lesmartresdeveyre.fr

## SCOLARITÉ/ JEUNESSE

### ÉCOLE MATERNELLE

Directrice : Catherine Gillet

► 04 73 39 94 54

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Directeur : Olivier Adenot

► 04 73 39 95 55

### TAP/ALSH

Coordinatrice TAP et directrice ALSH : Alexandra Pabiot

► 09 50 85 21 89

► tap@lesmartresdeveyre.fr

### RESTAURANT SCOLAIRE/ALSH

Responsable : Pascal Enjolras

► 04 73 39 96 91

► alsh.cantine@lesmartresdeveyre.fr

Facturation : Stéphanie Enjolras

► 04 73 39 32 37

► periscolaire@lesmartresdeveyre.fr

### COLLÈGE JEAN-ROSTAND

Principale : Valérie Husar

► 04 73 39 93 66

### TRANSPORTS SCOLAIRES

Gérés par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme

► 04 73 42 20 20

### CENTRE DE LOISIRS DE CHADIEU

Renseignements et inscriptions auprès du CPIE Clermont-Dômes

► 04 73 87 35 21

► cpie-clermont-domes@wanadoo.fr

## MOND'ARVERNE

### COMMUNAUTÉ

Siège administratif :

► ZA le Pra de Serre 63960 Veyre-Monton

► 04 73 39 62 00

### SYNDICAT DU BOIS DE

### L'AUMÔNE - SBA

► Zone de Layat II - 63200 Riom

► 04 73 647 444

► conseilusager@sba63.fr

## SPORTS

### AÉROMODÉLISME Vallée de la Veyre

Président Christian Boivin

06 47 38 97 62

### Badminton

Présidente Sophie Pham

06 47 88 93 88

### Basket-Club Val de Veyre (BCVV)

Président Laurent Romaniuk

09 84 07 84 77

### BODYTONIC

Président Jean-Marc Boucher

06 72 41 85 99

### Boule amicale (BOULE LYONNAISES) en attente

### COUNTRY SPIRIT 63

Présidente Marie Pereira

06 65 91 24 38

### CYCLOTOURISME

Présidente Anne-Marie Colon

04 73 69 73 54

### JUDO-CLUB (JCVM)

Président Hichem Larbaoui

06 35 50 27 63

### Le Chantou (danse)

Président Jérôme Petitgas

07 82 43 06 38

### ParaPlaineAir (parapente, deltaplane, kite...)

Président Fabrice Billiras

06 75 71 81 20

### TENNIS DE TABLE

Président Christian Monchalin

06 84 33 60 25

### TENNIS-CLUB VEYRE-LES MARTRES

Président Jean-Paul Céron

07 86 16 31 15

### USMV FOOT CLUB DES SUPPORTERS

Président Julien Sauvart

06 71 58 17 80

### USMV FOOT

Présidente Paulette Blanchard

04 73 39 21 13

### USMV Gymnastique

Présidente Nathalie Parpinelli

07 62 80 66 55

### USMV Rugby

Co-présidents

Yves Dauzat

06 46 18 67 04

Laurent Weismeschkirch

06 15 10 36 18

### VÉTÉRANS USMV FOOT

Président Manuel Oliveira

Machado

06 15 44 61 88

## LOISIRS

### Amicale laïque

Président Sébastien Bernard

07 81 67 08 94

### Chasse

Président Jean-Luc Perrier

04 73 39 25 06

### CLUB SAINT-MARTIAL

Président Jean Lafougère

04 73 39 82 30

### En toutes lettres

Président Claude Revel

06 87 94 93 71

### Martn'Aquarelle

Présidente Eliane Benoit

06 78 47 66 52

### Pêche (rivières)

Président Henri Usclade

06 29 96 09 37

### SECTEUR Animation Jeunes (SAJ) de Mond'Arverne Communauté

Directeur Rui Manuel Fernandez Pegas

04 73 39 76 29

## CULTURE

### COMITÉ CULTUREL

Président Samuel Le Goff

06 51 02 32 07

### CHORALE

Présidente Catherine Montangerand

06 18 02 86 13

### ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Président Marc Jacquet

04 73 39 87 96

### Jumelage Les Martres - ARCOZELO (PORTUGAL)

Président Christian Exbrayat

04 73 39 98 92

### Jumelage Les Martres - WYNVARD (CANADA)

Président Pascal Cellier

06 28 23 71 60

### Marre-toi et Partage

Président Jean-Michel Laplanche

06 74 06 08 68

### ORCHESTRE D'HARMONIE (OHMV)

Président Dominique Cahuzac

04 73 39 98 24

## AUTRES

### ACA

(Commerçants et Artisans)

Président Patrice Badière

04 73 39 21 61

### ACPG-CATM

(Anciens combattants)

Président Jean-Claude Gerles

04 73 39 97 41

### Amicale des anciens pompiers

Président Jean-Claude Gerles

04 73 39 97 41

### Amicale des donateurs de sang bénévoles

Co-présidents

Dominique Clément

06 70 97 70 25

Gérard Gorsse

04 73 39 96 84

### Amicale des sapeurs-pompiers

Président Benoît Rigal

06 79 73 88 14

### Bief de la Vaure

Président Jean-Michel Plasse

04 73 39 91 38

### Bénévoles de Jolivet (EHPAD)

Présidente Josette Martin

04 73 39 82 62

### Ces années-là (personnes nées entre 1960 et 1965)

Président Philippe Jaubert

06 37 78 18 98

### Secours Catholique

Responsable Pascale Audinat

04 73 39 81 27

### Associations de parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire

- APEIMV :

Présidente : Magali Petitot-Gosgnach

apeimv@gmail.com

- FCPE :

Présidente : Alexandra Artaud

contact@parentsdeleves-lmdv.fr



## HÔTEL DE VILLE

Place Alphonse-Quinsat  
63730 Les Martres-de-Veyre

Tél. 04 73 39 90 75  
Fax 04 73 39 81 98

Courriel : [contact@lesmartresdevevre.fr](mailto:contact@lesmartresdevevre.fr)  
[www.mairie-lesmartresdevevre.fr](http://www.mairie-lesmartresdevevre.fr)

La mairie vous accueille du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mercredi jusqu'à 19 heures (sauf juillet/août). Fermeture à 16 heures les veilles de jours fériés.



Les Martres-de-Veyre  
naturellement vôtre

## PERMANENCES

**Pascal Pigot, maire**

▶ mercredi, 17h30 - 19 heures  
sur rendez-vous

**Martine Bouchut, 1<sup>ère</sup> adjointe :**  
**finances, commerce, informatique**

▶ jeudi, 14h30 - 17h30  
sur rendez-vous

**Régis Bernard, 2<sup>e</sup> adjoint :**  
**scolarité/jeunesse, temps périscolaire**

▶ mardi, 16 heures - 18h30  
sur rendez-vous

**Catherine Exbrayat, 3<sup>e</sup> adjointe :**  
**affaires sociales**

▶ mercredi, 17 heures - 19 heures  
sur rendez-vous

**Gilles Durif, 4<sup>e</sup> adjoint :**  
**sports, bâtiments sportifs**

▶ sur rendez-vous uniquement

**Anne-Marie Guillaumin, 5<sup>e</sup> adjointe :**  
**culture, patrimoine, fêtes et cérémonies, vie associative**

▶ jeudi, 10 heures - 12 heures  
sur rendez-vous

**Claude Laurençon, 6<sup>e</sup> adjoint :**  
**travaux, urbanisme, quotidienneté, sécurité**

▶ jeudi, 09 heures - 11h30  
sur rendez-vous

**Claude Aubier, 7<sup>e</sup> adjointe :**  
**environnement, développement durable**

▶ jeudi, 15 heures - 17 heures  
sur rendez-vous